



Relations Couronne-Autochtones  
et Affaires du Nord Canada

Crown-Indigenous Relations  
and Northern Affairs Canada

# Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada

Plan ministériel  
2021-2022



Canada

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les droits de reproduction, veuillez communiquer avec :

[CommunicationsPublications@canada.ca](mailto:CommunicationsPublications@canada.ca)

[www.canada.ca/relations-couronne-autochtones-affaires-nord](http://www.canada.ca/relations-couronne-autochtones-affaires-nord)

1-800-567-9604

ATS seulement : 1-866-553-0554

Catalogue : R1-106F-PDF

ISSN : 2561-6145

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2020.

Cette publication est également disponible en anglais sous le titre : Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs  
Canada: 2021–22 Departmental Plan.

## Table des matières

De la part des ministres .....	1
Aperçu de nos plans .....	5
Responsabilités essentielles : résultats et ressources prévus et principaux risques .....	9
Relations Couronne-Autochtones .....	9
Affaires du Nord .....	21
Services internes : résultats prévus .....	31
Dépenses et ressources humaines .....	35
Dépenses prévues .....	35
Ressources humaines prévues .....	38
Budget des dépenses par crédit voté .....	39
État des résultats condensé prospectif .....	39
Renseignements ministériels .....	41
Profil organisationnel .....	41
Raison d'être, mandat et rôle: composition et responsabilités .....	41
Contexte opérationnel .....	41
Cadre de présentation de rapports .....	42
Renseignements connexes sur le répertoire des programmes .....	43
Tableaux de renseignements supplémentaires .....	44
Dépenses fiscales fédérales .....	44
Coordonnées de l'organisation .....	44
Annexe : définitions .....	45
Notes en fin d'ouvrage .....	49



## De la part des ministres

La pandémie de la COVID-19 a posé des défis à tout le monde au Canada, en particulier aux collectivités des Premières Nations, des Inuit et des Métis. La priorité des dirigeants autochtones a été de garantir la sécurité de leurs populations. Dès le début, le gouvernement du Canada a soutenu les collectivités des Premières Nations, des Inuit et des Métis dans leur lutte contre la pandémie de la COVID-19, et nous serons là pour travailler ensemble à la relance et à la reconstruction sur les plans social, économique et environnemental.



La réconciliation et l'autodétermination sont essentielles à une relance solide. En effet, personne ne veut « d'un retour à la normale ». Nous avons maintenant la possibilité de rallier tous les Canadiens dans la voie rapide vers l'autonomie gouvernementale et l'appui aux collectivités autochtones dans la mise en œuvre de leur vision. Depuis la mort de Joyce Echaquan, les Canadiens ne peuvent plus ignorer le racisme systémique qui existe dans toutes nos institutions. L'élimination du racisme systémique est impérative et essentielle pour sauver des vies, combler les écarts en matière de santé, d'éducation et de résultats économiques et réduire la surincarcération des peuples autochtones.

Le Canada s'engage à renouveler les relations et les partenariats dans un esprit de respect, de coopération, de partenariat et d'affirmation et de mise en œuvre des droits autochtones, comme le précisent les lettres de mandat de tous les ministres. En coopération et en partenariat avec les collectivités autochtones, nous progressons dans l'élaboration et la mise en œuvre de traités, d'ententes sur l'autonomie gouvernementale et d'autres ententes constructives, et dans le traitement des revendications particulières. En travaillant avec des partenaires autochtones, nous avons pu trouver des solutions innovantes et créatives pour remplacer les politiques et les actions dépassées qui ont nui aux peuples et aux collectivités autochtones. Somme toute, nous cherchons toujours des moyens plus respectueux de travailler ensemble, notamment en écoutant les aînés, les femmes et les jeunes dirigeants autochtones.

La réconciliation et l'autodétermination consistent à établir des liens de confiance, et cette dernière se construit par l'écoute. Pendant trop longtemps, il n'y a pas eu de véritable respect ou de compréhension des cultures et des modes de pensée autochtones, des lois traditionnelles et de la gouvernance. Pour que la réconciliation soit durable, tous les Canadiens doivent s'y engager. Tous les Canadiens doivent saisir l'occasion de mieux comprendre non seulement les droits des Autochtones, mais aussi la beauté des enseignements et l'importance de la terre.

Nous continuerons de faire progresser la mise en œuvre des 94 appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation. Je me réjouis – sans toutefois m'en satisfaire encore – du fait que près de 80 % des 76 appels à l'action de compétence fédérale ou partagée ont été menés à bien ou sont en bonne voie de l'être.

Notre gouvernement continuera à travailler avec nos partenaires pour mettre fin à la violence contre les femmes, les filles autochtones et les personnes 2SLGBTQQA+ autochtones par le moyen du plan d'action national, y compris un plan fédéral global. Nous accélérerons les progrès en matière d'autodétermination en mettant en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. C'est important pour les peuples autochtones. C'est important pour le Canada.

Le présent Plan ministériel décrit notre vision ainsi que la collaboration avec les partenaires autochtones et avec tous les paliers de gouvernement dans ce périple vers la réconciliation.

---

L'honorable Carolyn Bennett, M.D., c.p., députée  
Ministre des Relations Couronne-Autochtones

En tant que ministre des Affaires du Nord, je suis heureux de présenter le Plan ministériel pour Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, avec ma collègue, la ministre des Relations Couronne-Autochtones.

À Affaires du Nord Canada, notre responsabilité est de favoriser de meilleures perspectives économiques et de soutenir une meilleure qualité de vie dans le Nord, qui comprend le Nunavut, les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon, ainsi que les régions nordiques de Terre-Neuve-et-Labrador, du Québec et du Manitoba. Le Nord et l'Arctique canadiens sont définis par leurs habitants. Et ils continuent de jouer un rôle important dans la définition de notre identité en tant que Canadiens. En travaillant en partenariat avec nos partenaires provinciaux, territoriaux et autochtones, nous ferons en sorte que le Nord continue de croître et de prospérer.



Le Nord canadien est confronté à un certain nombre de défis uniques, dont beaucoup ont été exacerbés par la pandémie de la COVID-19, notamment en matière de sécurité alimentaire, de transport et d'infrastructures, de logement et de développement économique. Notre gouvernement continue d'être là pour aider les résidents du Nord à se sortir de la pandémie.

Les changements climatiques restent l'un des défis les plus importants auxquels sont confrontés le Nord et l'Arctique. Le réchauffement se produit dans le Nord à un rythme environ trois fois supérieur à la moyenne mondiale, ce qui touche les moyens de subsistance, les possibilités économiques, la biodiversité, les cultures et les traditions. Le gouvernement du Canada continue de prendre des mesures avec ses partenaires pour réduire les émissions, élaborer des solutions novatrices en matière d'énergie propre qui sont dirigées localement, et soutenir la science et la recherche qui tiennent compte du savoir traditionnel autochtone.

Les changements dans le Nord offrent également de nouvelles possibilités. Les régions nordiques couvrent près de 40 % de la masse terrestre du Canada et offrent des possibilités inégalées de progrès, de croissance et de prospérité. Il s'agit d'une région riche en ressources et aux paysages à couper le souffle. Elle possède un potentiel touristique inexploité et des possibilités de commerce international.

Ces défis nouveaux et renouvelés exigent une collaboration étroite avec les partenaires provinciaux, territoriaux et autochtones dans tous les aspects du processus décisionnel, y compris la gestion des ressources, afin d'assurer de meilleures possibilités et de meilleurs résultats pour tous. En ce moment particulier, où la pandémie a exacerbé les vulnérabilités et les lacunes dans le Nord, il est encore plus important de renforcer les relations de nation à nation, Inuit-Couronne et de gouvernement à gouvernement avec les peuples autochtones, sur la base de l'affirmation des droits, du respect, de la coopération et du partenariat.

Pour ce faire, en septembre 2019, nous avons lancé le Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord du Canada, qui définit une vision pour la région jusqu'en 2030 et au-delà. Ce cadre fournit une base à long terme pour un changement transformateur, pour le bénéfice social et économique de l'Arctique, des peuples autochtones, des résidents du Nord et de tous les Canadiens. Le cadre a été élaboré en collaboration avec plus de 25 partenaires autochtones représentant les Premières Nations, les Inuit et les Métis du Nord, ainsi qu'avec des partenaires provinciaux et territoriaux. Il s'agit de notre vision commune de l'avenir où les peuples de l'Arctique et du Nord sont prospères, forts et en sécurité. Dans le cadre de l'élaboration conjointe du cadre, les partenaires autochtones

et du Nord ont proposé des solutions perspicaces, novatrices et adaptables qui font appel à la confiance, à l'intégration et à la transparence. S'appuyant sur cette collaboration, le présent Plan ministériel contient les initiatives que nous mettons en œuvre avec nos partenaires en 2021-2022 pour y parvenir.

Notre ferme intention est de relever les défis uniques du Nord et de combler les écarts qui existent entre le Nord et le reste du Canada. En travaillant ensemble, je suis convaincu que nous pouvons jeter les bases d'un avenir plus durable et plus prospère pour les résidents du Nord et tous les Canadiens.

---

L'honorable Daniel Vandal, c.p., député  
Ministre des Affaires du Nord



## Aperçu de nos plans

Les politiques préjudiciables du passé qui contribuent au racisme systémique, telles que les pensionnats et les externats, le contrôle de l'identité des Autochtones, la réquisition des terres autochtones et la gestion des terres, continuent encore aujourd'hui d'avoir des répercussions sur les peuples autochtones. Ces répercussions se manifestent de nombreuses façons, notamment sous forme d'écart socioéconomiques, de traumatismes intergénérationnels et de discrimination. Un changement fondamental et essentiel est requis. Il faut corriger les erreurs du passé, rompre avec notre passé colonial et éliminer le racisme systémique. Il faut écrire le prochain chapitre en partenariat avec les peuples des Premières Nations, des Inuit et des Métis.

Dans le cadre des défis soulevés par la pandémie de la COVID-19, le gouvernement travaille avec ses partenaires autochtones afin d'aborder les enjeux de santé publique et de relance économique et afin de poursuivre le cheminement de la réconciliation. Le gouvernement s'engage toujours à combler les divers besoins des peuples autochtones et des résidants du Nord et à tenir compte de leurs réalités uniques durant cette période sans précédent.

En 2021-2022, RCAANC continuera de travailler en partenariat avec les collectivités autochtones afin qu'elles soient mieux positionnées pour gouverner leurs propres affaires et leurs visions de l'autodétermination. Le Ministère favorisera également l'autonomie, la prospérité et le mieux-être des résidants et des collectivités du Nord. Ce travail est toujours mené en partenariat avec d'autres ministères fédéraux en vue d'adopter une approche pangouvernementale cohérente à l'égard de la relation Couronne-Autochtones.

RCAANC, les peuples autochtones et les résidants du Nord collaboreront pour réaliser des progrès dans les domaines prioritaires suivants :

- accélération du renouvellement de la relation avec les peuples autochtones
- modernisation des structures institutionnelles et de la gouvernance pour appuyer les visions d'autodétermination des Autochtones
- avancement des travaux dans le Nord

### Accélération du renouvellement de la relation avec les peuples autochtones

RCAANC poursuivra les discussions en vue d'élaborer conjointement des traités modernes, des ententes sur l'autonomie gouvernementale et d'autres ententes constructives, et en vue d'explorer de nouvelles façons de travailler avec les collectivités des Premières Nations, des Inuit et des Métis.

RCAANC poursuivra son travail en cours avec les Premières Nations, les Inuit et les Métis afin de restructurer la Politique sur les revendications territoriales globales et la Politique sur le droit inhérent.

Le Canada, représenté par RCAANC et d'autres ministères fédéraux, fera progresser la mise en œuvre de la [Politique sur la reconnaissance et la réconciliation des droits pour les négociations des traités en Colombie-Britannique](#)<sup>i</sup>, en partenariat avec les autres dirigeants du processus des traités en Colombie-Britannique (le Sommet des Premières Nations et la province de la Colombie-Britannique). S'il y a un intérêt à cet égard, le Canada est prêt à discuter de l'utilisation des approches énoncées dans cette politique avec des partenaires de négociations ailleurs au pays.

RCAANC supervise l'approche pangouvernementale pour la coordination, les rapports publics et la surveillance des [appels à l'action de la Comité de vérité et réconciliation](#)<sup>ii</sup>. Le Ministère collaborera

avec ses partenaires pour faire progresser tous les appels à l'action, particulièrement ceux liés au discours du Trône et ceux qui abordent le racisme systémique, et pour cerner les mesures permettant d'accélérer les progrès.

RCAANC travaillera avec les Premières Nations et ses partenaires fédéraux, en collaboration avec le groupe de travail technique mixte de l'Assemblée des Premières Nations et du Canada et avec d'autres représentants des Premières Nations, sur les réformes législatives des processus, des politiques et de la législation concernant le [processus des revendications particulières](#)<sup>iii</sup>. Dans le cadre de ce travail, les options visant à améliorer l'indépendance du processus seront explorées.

RCAANC innovera et de collaborera avec les Premières Nations afin d'accélérer les évaluations et les négociations, dans le but de résoudre les griefs liés aux revendications particulières déposés par les Premières Nations, de corriger les torts du passé et de faire progresser les efforts de réconciliation avec les Premières Nations.

En collaboration avec ses partenaires des Premières Nations, des Inuit et des Métis, et en se fondant sur l'affirmation des droits, le respect et la coopération, RCAANC abordera les causes profondes de la violence et fera progresser l'élaboration d'un plan d'action national pour contrer la violence à l'endroit des femmes, des filles et des personnes autochtones bispirituelles, lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, queer, en questionnement, intersexes et axesuelles plus (LGBTQQIA+). Le plan d'action national sera harmonisé avec la Stratégie du Canada pour prévenir et contrer la violence fondée sur le sexe.

RCAANC assurera la résolution des litiges avec les peuples autochtones concernant les revendications pour des expériences vécues dans l'enfance, la mise en œuvre des règlements de ces revendications et la finalisation de la mise en œuvre de la [Convention de règlement relative aux pensionnats indiens](#)<sup>iv</sup>. Le Secrétariat d'adjudication des pensionnats indiens cessera ses activités en 2021-2022 après avoir terminé de traiter les quelques demandes qui restent dans le cadre du processus d'évaluation indépendant. Par l'entremise de ce travail, RCAANC demeure résolu à appuyer la guérison communautaire de génération en génération de tous les peuples autochtones à qui les anciennes politiques gouvernementales ont occasionné du tort.

RCAANC travaillera en collaboration avec le ministère de la Justice sur la législation appuyant la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et à l'élaboration d'un plan d'action en consultation étroite avec les peuples autochtones.

RCAANC continuera de collaborer avec les peuples autochtones afin d'établir un cadre permettant la participation des Autochtones aux processus fédéraux de mobilisation de la Couronne.

Dans le but d'améliorer la relation du Canada découlant des traités avec les peuples autochtones, RCAANC collaborera avec ses partenaires autochtones afin de mettre sur pied le nouveau Bureau national du commissaire aux traités.

### **Modernisation des structures institutionnelles et de la gouvernance pour appuyer les visions d'autodétermination des Autochtones**

Afin d'améliorer la relation avec les peuples autochtones, RCAANC aidera les organismes, les collectivités et les gouvernements autochtones à faire progresser leurs institutions et régimes de gouvernance.

Le Ministère continuera d'aider les Premières Nations à exercer leur compétence dans les domaines de la gestion financière et des terres, de l'imposition et de l'accès au capital par

l'entremise d'institutions et organisations établies des Premières Nations. De plus, le Ministère fera progresser la mise sur pied d'une nouvelle institution, soit l'[Institut des infrastructures des Premières Nations](#)<sup>v</sup>.

RCAANC, en partenariat avec d'autres ministères fédéraux, continuera de combler les lacunes en matière d'infrastructure dans les collectivités autochtones, notamment en ce qui concerne le logement abordable, en adoptant une approche fondée sur les distinctions avec les Premières Nations, les Inuit et la Nation métisse. Cela permettra d'accélérer la réalisation de l'engagement sur 10 ans du gouvernement.

Le Ministère travaillera avec les Premières Nations et les organismes des Premières Nations sur des approches stratégiques visant à réformer les politiques portant sur les ajouts aux réserves et la création de réserves, de même que celles portant sur la citoyenneté et l'appartenance des Premières Nations.

RCAANC collaborera avec des représentants de l'APN et des Premières Nations, de l'Inuit Tapiriit Kanatami (ITK) et des 4 régions de l'Inuit Nunangat, ainsi que du Ralliement national des Métis et ses organisations membres par l'entremise des mécanismes bilatéraux permanents, dans le but de faire progresser les priorités communes, d'élaborer conjointement des politiques et de surveiller les progrès en cours.

### **Avancement des travaux dans le Nord**

RCAANC s'engage toujours dans la poursuite d'un Nord solide, inclusif, vibrant, prospère et autosuffisant. Le gouvernement du Canada travaille avec des partenaires territoriaux, provinciaux et autochtones afin de faire progresser les priorités élaborées conjointement pour le Nord, et afin de s'assurer que les besoins des résidents du Nord sont comblés. S'appuyant sur le lancement réussi du [Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord du Canada](#)<sup>vi</sup> en novembre 2020, RCAANC a confirmé une structure de gouvernance nationale avec ses partenaires et établit maintenant des mécanismes de gouvernance régionaux et des plans de mise en œuvre avec ses partenaires territoriaux, autochtones et provinciaux.

À la suite de consultations avec les collectivités et les partenaires du Nord, RCAANC a mis en œuvre de nouveaux programmes et des programmes élargis pour contrer l'insécurité alimentaire dans le Nord. Le Ministère se fondera sur le succès du programme élargi de subvention de [Nutrition Nord Canada](#)<sup>vii</sup> (NNC) et sur la [Subvention pour le soutien aux chasseurs-cueilleurs](#)<sup>viii</sup>, une subvention communautaire qui réduit le fardeau financier des chasseurs-cueilleurs et des collectivités associé à la chasse et à la cueillette traditionnelles, en permettant à un plus grand nombre de personnes de participer à ces activités.

De plus, RCAANC fera progresser la gestion du risque et les activités d'assainissement des sites contaminés dans le Nord en partenariat avec les peuples autochtones et les résidents du Nord, par l'entremise de consultations, de mobilisations des collectivités et d'occasions de renforcement de la capacité. Le travail du Ministère visant à nettoyer ces sites contaminés offre aux collectivités locales des possibilités de réaliser des avantages socioéconomiques découlant de ces projets, dont des possibilités d'emploi, de formation et d'affaires.

Afin d'appuyer le plan climatique renforcé du Canada, [Un environnement sain et une économie saine](#)<sup>ix</sup>, et le Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord du Canada, le [programme ARDEC Nord](#)<sup>x</sup> de RCAANC continuera de faire progresser la transformation vers une énergie propre pour les résidents du Nord et les Autochtones et de réduire la dépendance du Nord au diesel. Ce

programme aidera les organismes autochtones, les collectivités et les gouvernements territoriaux à mettre en œuvre des projets d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique ainsi que les initiatives connexes de renforcement de la capacité dans l'ensemble du Nord. Le Ministère travaillera également avec des partenaires, dont Infrastructure Canada, afin de combler les lacunes en matière d'infrastructure, notamment en ce qui concerne le logement abordable et les infrastructures résilientes au climat dans les collectivités du Nord.

RCAANC poursuivra le travail en cours sur la négociation de l'entente définitive sur le transfert des responsabilités au Nunavut, qui fait suite à la signature de l'entente de principe en 2019.

Pour de plus amples renseignements sur les plans, les priorités et les résultats prévus de RCAANC, consulter la section « Responsabilités essentielles : résultats et ressources prévus et principaux risques » du présent rapport.

## Responsabilités essentielles : résultats et ressources prévus et principaux risques

Cette section contient des renseignements détaillés sur les ressources et les résultats prévus du Ministère pour chacune de ses responsabilités essentielles. Elle contient également des renseignements sur les principaux risques liés à l'atteinte de ces résultats.

### Relations Couronne-Autochtones

#### Description

Cette responsabilité essentielle vise à aider les organismes, les individus, les collectivités et les gouvernements autochtones à mener à bien la réconciliation et à faire progresser l'autodétermination en renforçant les relations Couronne-Autochtones fondées sur le respect, la coopération, le partenariat, l'affirmation et la mise en œuvre des droits autochtones ainsi que la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Les activités comprennent la négociation et la mise en œuvre des traités, des ententes sur l'autonomie gouvernementale et des revendications particulières, la consultation et la mobilisation sur des enjeux d'importance pour les peuples autochtones, la prestation de cadres législatifs et institutionnels pour l'exercice de la compétence des Premières Nations sur l'imposition locale et la gestion financière et des terres, ainsi que la résolution des griefs historiques.

#### Faits saillants de la planification

Le renouvellement de la relation de nation à nation, Inuit-Couronne et de gouvernement à gouvernement avec les peuples autochtones est essentiel pour faire avancer le travail inachevé de la Confédération.

Malgré la pandémie de la COVID-19, RCAANC poursuit son travail avec les partenaires autochtones afin de traiter les priorités des Autochtones, d'accélérer la résolution des griefs historiques de longue date et d'atteindre les objectifs de réconciliation à long terme. Puisque la pandémie a eu des répercussions sur la capacité de mobiliser des gens pour tenir des discussions sur les droits et entreprendre d'autres initiatives d'élaboration conjointe, RCAANC collabore avec ses partenaires afin de trouver de nouvelles façons de faire le travail de mobilisation et d'élaboration conjointe à distance, dans le but d'assurer la sécurité des gens sans limiter la participation générale. Les dirigeants et les collectivités des Premières Nations, des Inuit et des Métis ont fait preuve de persévérance, ce qui souligne davantage la capacité de soutien à l'autodétermination. En 2021-2022, le Ministère axera ses efforts sur les 3 résultats ministériels suivants.

#### 1. Les peuples autochtones déterminent leur développement politique, économique, social et culturel

Le gouvernement du Canada reconnaît que toutes les relations avec les peuples autochtones doivent être fondées sur l'affirmation et la mise en œuvre de leur droit inhérent à l'autodétermination, y compris le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale. En 2021-2022, le Ministère axera ses efforts sur les mesures suivantes.

RCAANC continue de tenir des discussions novatrices à plus de 150 tables de négociations en se fondant sur l'affirmation des droits, le respect, la coopération et le partenariat. Par l'entremise de ces tables de discussion, qui représentent plus de 490 Premières Nations, 23 collectivités inuites

et 8 organisations métisses, soit une population totale d'un million de personnes, RCAANC augmentera le nombre de traités, d'ententes et d'autres ententes constructives selon une approche fondée sur l'affirmation des droits. Les priorités cernées par les groupes autochtones constituent le point de départ pour ces tables de discussion.

En plus de faire progresser les discussions sur les traités modernes, les ententes et les ententes constructives, RCAANC travaillera en partenariat avec les Premières Nations signataires de traités historiques (pré-1975) par l'entremise des bureaux des commissaires aux traités en Saskatchewan et au Manitoba afin de renouveler la relation découlant des traités et d'appuyer la réconciliation et la mise en œuvre de l'esprit et de l'intention des traités.

RCAANC poursuivra son travail en cours avec les Premières Nations, les Inuit et les Métis afin de restructurer la Politique sur les revendications territoriales globales et la Politique sur le droit inhérent. Le Ministère travaillera notamment avec les organismes autochtones nationaux et les titulaires de droits dans le cadre des tables de discussions sur l'article 35 et d'autres forums. RCAANC travaillera en collaboration avec ses partenaires autochtones pour faire progresser la restructuration des politiques lorsque des occasions se présenteront.

RCAANC fera progresser la mise en œuvre de la [Politique sur la reconnaissance et la réconciliation des droits pour les négociations des traités en Colombie-Britannique](#)<sup>xi</sup>, y compris l'élaboration des annexes énumérées à l'[Annexe A](#)<sup>xii</sup>, en partenariat avec les autres dirigeants du processus des traités en Colombie-Britannique (le Sommet des Premières Nations et la province de la Colombie-Britannique). Le Ministère utilisera le nouveau cadre contenu dans la politique pour continuer d'appuyer et d'élaborer des approches qui accélèrent le renouvellement des relations par l'entremise de traités, d'ententes et d'autres ententes constructives entre le Canada, la Colombie-Britannique et les nations autochtones participantes en Colombie-Britannique. Il s'agit d'un modèle dont le Canada est prêt à discuter avec des partenaires de négociations dans d'autres régions du pays qui manifestent un intérêt.

RCAANC collaborera avec des représentants de l'APN et des Premières Nations, de l'Inuit Tapiriit Kanatami (ITK) et des 4 régions de l'Inuit Nunangat, ainsi que du Ralliement national des Métis et ses organisations membres par l'entremise de mécanismes bilatéraux permanents afin de faire progresser les priorités communes, d'élaborer conjointement des politiques et de surveiller les progrès en cours. Les processus continueront d'être adaptés selon l'évolution des priorités et les intérêts de chaque mécanisme bilatéral permanent. La nécessité de faire avancer les priorités communes a été amplifiée par la pandémie au cours de la dernière année; un plus grand travail doit être effectué avec les autres autorités et dans l'ensemble du gouvernement afin de réaliser des progrès.

Le mécanisme bilatéral permanent avec les Premières Nations fera progresser le travail sur les priorités communes établies dans le [protocole d'entente de 2017](#)<sup>xiii</sup> et commencera à traiter les nouvelles priorités cernées, notamment : les langues autochtones; les services de police et la sécurité communautaire; la législation visant à mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones; la mise en œuvre des appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation; la nouvelle relation financière; l'examen des 4 politiques fédérales (revendications territoriales globales, ajouts aux réserves, revendications particulières et droit inhérent); la réduction des écarts socioéconomiques. Les autres priorités communes faisant l'objet de discussions comprennent : la mise en œuvre du plan d'action national sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, le Bureau national du commissaire aux traités, la

législation sur la santé et la transformation, la justice réparatrice, l'infrastructure et les changements climatiques. De plus, RCAANC continuera d'explorer avec l'APN des options visant à rationaliser l'approche de financement des contributions. Le but ultime est de fournir un financement durable et prévisible à l'APN en établissant une seule entente de financement à long terme, tout en établissant des ententes pluriannuelles à court terme.

Le [Comité de partenariat entre les Inuit et la Couronne](#)<sup>xiv</sup> fera progresser les priorités communes suivantes : les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, la mise en œuvre des ententes sur les revendications territoriales entre les Inuit et la Couronne; la politique pour l'Inuit Nunangat; l'infrastructure; la santé et le bien-être; les mesures de réconciliation; la revitalisation, le maintien et la protection de la langue inuktitut; l'éducation, l'apprentissage des jeunes enfants et la formation; le développement économique et l'approvisionnement; l'environnement et les changements climatiques; la mise en œuvre des ententes entre les Inuit et la Couronne sur les revendications territoriales; les priorités législatives. RCAANC prévoit que la politique pour l'Inuit Nunangat servira à mettre en œuvre les priorités des Inuit au sein du Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord, qui a été élaboré conjointement et qui constitue la vision pangouvernementale pour l'Arctique et le Nord jusqu'en 2030.

Le mécanisme bilatéral permanent avec la Nation métisse fera progresser le travail sur les priorités cernées conjointement, en se fondant sur les succès de l'[Accord auxiliaire sur le logement de la Nation métisse](#)<sup>xv</sup>. Les priorités comprennent : les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées; la santé; les services à l'enfance et à la famille; le développement économique; les ressources humaines et le perfectionnement des compétences; l'éducation; l'environnement; la justice et les services policiers; les données, l'imputabilité et les rapports sur les résultats. Le travail sur le programme législatif se poursuivra également, notamment en ce qui concerne la Déclaration des Nations Unies sur les peuples autochtones, les services à l'enfance et à la famille, la santé et les langues. Parmi les autres enjeux à l'étude on retrouve la gestion des urgences, le racisme systémique et la discrimination.

RCAANC fera progresser la mise en œuvre de l'[Accord politique entre le Canada et le Congrès des peuples autochtones](#)<sup>xvi</sup> et les priorités communes. Ces priorités comprennent le logement, les études postsecondaires, la justice, les programmes familiaux, les langues autochtones et les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. Des groupes de travail ont été mis sur pied auprès des ministères responsables afin de faire progresser ces domaines prioritaires.

RCAANC continuera de bâtir des relations avec les organismes de femmes autochtones à l'échelle nationale, régionale et communautaire afin de faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones et afin d'augmenter la participation et l'inclusion des femmes autochtones populaires. RCAANC établira également des liens dans le cadre de la mise en œuvre de l'[Accord Canada-Association des femmes autochtones du Canada](#)<sup>xvii</sup> et du protocole d'entente avec [Pauktuutit Inuit Women of Canada](#)<sup>xviii</sup> (site non disponible en français). De plus, le Canada élaborera une entente de relation avec Les Femmes Michif Otipemisiwak. Il est essentiel de s'assurer que les voix des femmes autochtones populaires se font entendre afin d'apporter de réels changements tangibles dans la vie des femmes et des filles autochtones. L'élaboration et la mise en œuvre du plan d'action national sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées font partie de ce travail essentiel.

En 2021-2022, RCAANC continuera de diriger les 15 appels à l'action, dont certains portent sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, les enfants disparus et les renseignements sur l'inhumation ainsi que le Conseil national de réconciliation. En ce qui concerne l'appel à l'action 41, RCAANC ira au-delà de la commission d'enquête publique sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, qui est maintenant terminée, et travaillera sur une stratégie fédérale et un plan d'action pour répondre aux appels à la justice. En plus de traiter certains appels à l'action, le rôle de RCAANC consiste à coordonner l'approche pangouvernementale de tous les appels à l'action qui relèvent de la responsabilité fédérale ou d'une responsabilité partagée.

Plus précisément, RCAANC travaillera en partenariat avec le ministère de la Justice afin de faire progresser et de mettre en œuvre le [projet de loi C-15, Loi concernant la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones](#)<sup>xix</sup>, déposé au Parlement par le ministre de la Justice et le procureur général du Canada en décembre 2020.

De plus, RCAANC poursuivra la mise en œuvre de l'approche gouvernementale à l'égard des revendications pour des expériences vécues dans l'enfance et travaillera en collaboration avec les demandeurs (qui ne sont pas signataires de la [Convention de règlement relative aux pensionnats indiens](#)<sup>xx</sup>), leurs conseillers juridiques et d'autres parties concernées afin de résoudre les litiges hors cour, dans la mesure du possible.

Des efforts soutenus de la part de tous les partenaires sont requis pour aller de l'avant, y compris des modifications législatives et stratégiques ainsi que d'autres investissements, surtout dans le contexte de la pandémie de la COVID-19. Le Ministère continuera d'aider les collectivités à aborder les répercussions de la pandémie et à faire progresser les autres appels à l'action, car ils permettent à tous les Canadiens et au gouvernement d'avancer ensemble sur le chemin de la guérison et de la réconciliation. Ils permettent également de combattre le racisme systémique et de traiter les iniquités provenant de notre passé colonial.

RCAANC fera progresser les priorités et les intérêts communs avec les partenaires signataires de traités modernes et d'ententes sur l'autonomie gouvernementale, notamment :

- le travail continu sur le processus d'élaboration de la [Politique financière collaborative du Canada sur l'autonomie gouvernementale](#)<sup>xxi</sup> en faisant progresser la politique financière intergouvernementale pour les gouvernements autonomes et en aidant les collectivités autochtones autonomes à atteindre leurs objectifs de développement communautaire
- les facteurs à considérer pour la proposition de commission d'examen de la mise en œuvre des traités modernes ou d'un autre organisme d'examen en tenant des ateliers conjoints avec les signataires de traités modernes afin que tous comprennent bien les exigences d'un tel organisme d'examen
- traiter les exigences de la [Directive du cabinet sur l'approche fédérale pour la mise en œuvre des traités modernes](#)<sup>xxii</sup> en explorant des options pouvant améliorer le processus d'évaluation et l'analyse des répercussions des traités modernes en collaboration avec les partenaires autochtones, et en faisant rapport sur les obligations en matière d'ententes sur les traités modernes et sur l'autonomie gouvernementale

De plus, RCAANC travaillera avec ses partenaires signataires de traités modernes et d'ententes sur l'autonomie gouvernementale, avec d'autres ministères fédéraux ainsi qu'avec d'autres partenaires concernés afin de s'assurer que le Canada respecte ses obligations dans le cadre de



l'approche pangouvernementale. Ce travail comprend la participation active aux réunions ordinaires du comité ou du groupe de mise en œuvre, la gestion efficiente et efficace des paiements de transfert et le maintien de relations de travail productives avec les partenaires.

RCAANC fera progresser la mise en œuvre des ententes sur l'autonomie gouvernementale et des traités modernes de façon à réaffirmer les droits liés à l'article 35. En vertu de l'Évaluation de la Directive du cabinet sur l'approche fédérale pour la mise en œuvre des traités modernes, des améliorations seront apportées à la fonction de supervision. Ces améliorations comprennent l'engagement à renforcer la portée des politiques et de la prise de décisions du Comité de surveillance des sous-ministres, à établir une structure de gouvernance adéquate pour la gestion efficace des enjeux et à améliorer les responsabilités ministérielles en matière de mise en œuvre. Quatre réunions du Comité de surveillance des sous-ministres sont prévues en 2021-2022.

RCAANC améliorera la sensibilisation aux traités modernes et aux répercussions sur les affaires fédérales dans l'ensemble du gouvernement, en fournissant une formation sur la mise en œuvre des traités modernes et sur l'évaluation des répercussions des traités modernes aux fonctionnaires fédéraux. En 2021-2022, au moins 8 séances de formation sont prévues. Le Canada honore également la relation découlant des traités en accordant à ses partenaires autochtones un financement pour participer à la prestation de la formation sur la mise en œuvre des traités modernes.

RCAANC appuie une approche pangouvernementale pour la consultation et l'accommodement afin de s'assurer que la Couronne respecte ses obligations constitutionnelles et légales. Le Ministère continue d'axer ses efforts sur l'élaboration de politiques, la prestation de lignes directrices et d'une coordination améliorées, la mise sur pied de réseaux, la gestion de systèmes et d'information portant sur les droits des Autochtones et issus des traités, ainsi que l'élaboration d'outils de consultation avec les partenaires autochtones, dont des protocoles et des centres de ressources.

## **2. Les peuples autochtones font progresser leurs institutions et leurs régimes de gouvernance**

Le renouvellement des relations de nation à nation, Inuit-Couronne et de gouvernement à gouvernement, y compris les relations découlant des traités, requiert la mise en place de mécanismes efficaces pour appuyer l'abandon des systèmes d'administration et de gouvernance coloniaux ainsi que l'apport d'un soutien aux peuples autochtones et aux résidents du Nord pour faire progresser leurs institutions de gouvernance. En 2021-2022, le Ministère axera ses efforts sur les mesures suivantes.

RCAANC continuera de travailler avec les Premières Nations et le Conseil consultatif des terres en vue de remplacer la *Loi sur la gestion des terres des premières nations* par une législation habilitante concise qui s'harmonie avec l'Accord-cadre relatif à la gestion des terres des premières nations. Le Ministère entreprendra également l'élaboration d'une approche stratégique visant à réformer la citoyenneté et l'appartenance des Premières Nations en se fondant sur le succès et les engagements du [Processus de collaboration de 2019 sur l'inscription des Indiens, l'appartenance à une bande et la citoyenneté des Premières Nations](#)<sup>xxiii</sup>.

RCAANC continuera de collaborer avec les 3 institutions financières des Premières Nations (le Conseil de gestion financière des Premières Nations, la Commission de la fiscalité des Premières Nations et l'Administration financière des Premières Nations) et d'appuyer ces dernières dans le cadre d'initiatives clés, notamment :

- continuer de faire progresser le développement des institutions en envisageant de mettre sur pied l'[Institut des infrastructures des Premières Nations](#)<sup>xxiv</sup>
- travailler sur des propositions législatives et réglementaires afin que les Premières Nations signataires d'un traité ou autonomes ainsi que des organismes regroupés aient accès au régime élargi de la *Loi sur la gestion financière des premières nations*
- fournir un soutien aux institutions et à leurs membres afin d'assurer la relance économique suivant la pandémie de la COVID-19

RCAANC continuera également de mettre en œuvre les nouvelles modifications législatives, qui ont reçu la sanction royale le 13 décembre 2018, visant la [Loi sur la gestion financière des premières nations](#)<sup>xxv</sup>, la [Loi sur l'ajout de terres aux réserves et la création de réserves](#)<sup>xxvi</sup> et la [Loi sur la gestion des terres des premières nations](#)<sup>xxvii</sup>. Ces modifications amélioreront les processus, les échéances et l'accès aux services, fourniront un plus grand soutien aux institutions des Premières Nations dans le cadre de leur travail direct auprès des collectivités, et favoriseront une meilleure prospérité économique au sein des collectivités des Premières Nations. De plus, le Ministère collaborera étroitement avec les institutions et d'autres intervenants, consolidant ces relations afin de veiller à ce que les collectivités des Premières Nations réussissent à renforcer et à faire progresser leurs institutions de gouvernance.

RCAANC poursuivra son travail avec les partenaires autochtones en vue d'élaborer conjointement un nouveau processus fondé sur les distinctions pour l'examen continu, le maintien et l'application des obligations du Canada en matière de traités entre la Couronne et les collectivités autochtones. Afin d'appuyer ce travail, RCAANC continuera de travailler avec ses partenaires autochtones afin de concevoir et de mettre sur pied le nouveau Bureau national du commissaire aux traités.

### 3. Les injustices passées sont reconnues et résolues

Les politiques et pratiques assimilationnistes ont mené au déni des droits autochtones par le passé. Pour résoudre les griefs, le Canada s'engage à poursuivre le dialogue, la collaboration, le partenariat et la négociation, qui constituent des moyens positifs de faire progresser la réconciliation. Il s'agit d'un processus continu qui exige l'affirmation des droits, la reconnaissance des torts du passé (y compris la privation des droits des femmes en vertu de la *Loi sur les Indiens*), une connaissance de l'histoire coloniale du Canada et une collaboration avec les peuples autochtones pour élaborer conjointement des solutions. En 2021-2022, le Ministère axera ses efforts sur les mesures suivantes.

Le Canada s'est engagé à résoudre les litiges avec les peuples autochtones concernant les réclamations pour des expériences vécues dans l'enfance à l'extérieur des tribunaux, d'une façon équitable et non accusatoire qui équilibre les compensations individuelles et les investissements à long terme en vue d'appuyer la guérison, le mieux-être, l'éducation, la langue, la culture et la commémoration. RCAANC, avec le soutien de Justice Canada, continuera de travailler avec les survivants, leurs conseillers juridiques, les dirigeants autochtones ainsi que les provinces et les territoires afin de résoudre, ensemble, les injustices qui ont été commises contre les enfants autochtones par le passé.

Afin de résoudre les griefs historiques, le Canada s'engage toujours à négocier le règlement des revendications particulières et à cerner des options en vue de mettre en œuvre les réformes des programmes, des processus, des politiques et de la législation. RCAANC continuera d'obtenir des mandats de règlement et un financement qui aideront à résoudre les revendications particulières. L'objectif est de gérer et de résoudre les litiges des Autochtones (injustices du passé) d'une façon

qui bénéficie à toutes les parties concernées. Le Ministère continuera de suivre et de surveiller les règlements des revendications particulières et les activités de résolution, et de faire rapport sur ces derniers.

RCAANC travaille également en partenariat avec le ministère de la Justice afin de résoudre les litiges, y compris négocier les ententes de règlements hors cour ou appuyer les litiges dans l'organisation judiciaire, conformément à la Directive du procureur général du Canada sur les litiges civils mettant en cause les peuples autochtones, de même qu'aider à établir la jurisprudence autochtone du Canada.

Le Canada continuera de travailler en collaboration avec le [Centre national pour la vérité et la réconciliation](#)<sup>xxviii</sup> afin de mettre à jour et de maintenir le registre national des décès des élèves de pensionnats. Le gouvernement et ses partenaires faciliteront et appuieront également le travail visant à élaborer et à maintenir un registre des cimetières des pensionnats. RCAANC travaillera en collaboration avec les collectivités autochtones et ses partenaires pour élaborer des stratégies visant à partager des renseignements sur les endroits où reposent les personnes décédées avec les survivants et les membres de leur famille et de leur collectivité.

RCAANC continuera de travailler avec les Premières Nations et des partenaires fédéraux pour remanier la politique sur les ajouts aux réserves et rationaliser le processus. Le Ministère travaille aussi à accélérer le transfert des terres en réduisant le pourcentage des ajouts aux réserves actifs qui sont dans l'inventaire depuis plus de 5 ans. En accélérant le traitement des demandes d'ajouts aux réserves, les Premières Nations peuvent rapidement libérer de nouvelles terres ayant un plus grand potentiel de développement communautaire et économique dans les réserves historiques.

RCAANC s'engage aussi à faire progresser la réconciliation par l'entremise du Comité de partenariat entre les Inuit et la Couronne, et un groupe de travail sur les mesures de réconciliation a été mis sur pied pour traiter certaines priorités communes. Ces priorités consistent, notamment, à traiter les recommandations de la [Commission de vérité du Qikiqtani](#)<sup>xxix</sup>, à faire progresser l'[initiative Nanilavut](#)<sup>xxx</sup> (Nanilavut signifie « Retrouvons-les » en inuktitut), à aborder les répercussions de l'abattage des qimmiit (chiens de traîneau) et à répondre au rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.

### **Analyse comparative entre les sexes plus (ACS+)**

La violence fondée sur le sexe est un problème omniprésent au pays et a exacerbé les répercussions de la violence sur les femmes, les filles ainsi que les personnes bispirituelles et LGBTQQIA+ autochtones. En 2021-2022, RCAANC continuera de travailler en partenariat avec les collectivités des Premières Nations, des Inuit et des Métis pour aborder les causes profondes de la violence et faire progresser l'élaboration du plan d'action national pour contrer la violence faite aux femmes, aux filles et aux personnes bispirituelles et LGBTQQIA+ autochtones. Le plan d'action national est coordonné par RCAANC et dirigé par des groupes autochtones par l'entremise de la structure de gouvernance établie pour les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. Il nécessitera des mesures coordonnées et collaboratives de la part des partenaires autochtones ainsi que de tous les paliers de gouvernement, de la société civile, des fournisseurs de services de première ligne, du secteur privé et de la communauté de recherche. Le plan d'action national sera également conforme à la Stratégie du Canada pour prévenir et contrer la violence fondée sur le sexe, une approche pangouvernementale dirigée par RCAANC, et il complètera cette stratégie. Le plan d'action national pour contrer la violence faite aux femmes, aux filles et aux personnes bispirituelles et LGBTQQIA+ autochtones est essentiel pour mettre fin à la

violence fondée sur le sexe, pour faire progresser la réconciliation et pour établir des relations plus positives et équitables entre les Canadiens autochtones et non autochtones.

Par ailleurs, RCAANC aidera Pauktuutit Inuit Women of Canada, dans le cadre du protocole d'entente entre le Canada et l'organisme, à moderniser le cadre d'ACS+ propre aux Inuit et à élaborer un outil d'application qui est adapté sur le plan culturel et qui offre une approche d'ACS+ fondée sur les distinctions, reflétant la vision du monde et les priorités des Inuit.

RCAANC reconnaît que les répercussions de la pandémie de la COVID-19 ont mis en évidence les inégalités de genre et autres, notamment pour les peuples autochtones. Les recherches démontrent que les expériences et les réalités de cette pandémie sont différentes pour les peuples des Premières Nations, des Inuit et des Métis ([StatCan et la COVID-19<sup>xxxi</sup>](#)). RCAANC continuera également de mobiliser les organismes des femmes autochtones à l'échelle nationale, régionale et locale pour s'assurer que le point de vue des femmes autochtones est inclus dans tous les efforts d'intervention et de rétablissement face à la pandémie. Le Ministère appliquera une perspective sur les genres et les recoupements<sup>1</sup> à tous les efforts d'intervention et de rétablissement face à la pandémie afin que les divers besoins soient pris en considération, en particulier ceux des personnes les plus vulnérables, y compris les femmes, les enfants, les jeunes, les aînés, les personnes ayant une incapacité et les personnes bispirituelles et LGBTQQIA+ autochtones.

Finalement, RCAANC s'engage toujours à faire progresser l'égalité des genres et la diversité au Canada, y compris au sein des politiques et des programmes dont il est responsable. En 2021-2022, le Ministère continuera d'appliquer d'une ACS+ solide à l'ensemble du cycle d'élaboration et d'évaluation des politiques, de la législation et des programmes à des fins de prise de décisions.

### **Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies**

RCAANC collabore étroitement avec Emploi et Développement social Canada et contribue activement à l'élaboration d'une stratégie nationale pour le Canada. Cette stratégie nationale est fondée sur l'approche provisoire énoncée dans le document [Vers la Stratégie nationale du Canada pour le Programme 2030<sup>xxii</sup>](#). RCAANC appuiera les efforts de mise en œuvre dans l'ensemble du gouvernement et avec ses partenaires grâce à une collaboration continue ainsi qu'à l'avancement des priorités ministérielles et à la prestation des programmes. Parallèlement, une stratégie interne de mise en œuvre pour RCAANC est en cours d'élaboration. Cette stratégie reflètera les efforts et les contributions de tous les programmes et secteurs de RCAANC et appuiera les objectifs de la Stratégie nationale ainsi que l'atteinte des ODD.

RCAANC comprend l'importance de son mandat, en vertu duquel il doit réaliser des progrès en vue d'atteindre les ODD et honorer les droits autochtones. Le Ministère collabore avec les dirigeants sur ces initiatives. Le Ministère s'engage à travailler en partenariat avec les titulaires de droits pour s'assurer que les points de vue des Autochtones sont pris en considération, que tous

---

<sup>1</sup> L'ACS+ examine de nombreux autres facteurs identitaires comme la race, l'origine ethnique, la religion, l'âge, et les handicaps de nature physique ou mentale, et la façon dont leur interaction influence la manière dont nous pouvons ressentir les politiques et les initiatives gouvernementales (Source : [site Web de Femmes et Égalité des genres Canada](#)).

les efforts sont reliés au travail en cours et que le rôle des Autochtones et des collectivités locales est intégré au travail visant à respecter le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les ODD des Nations Unies. Ce travail se fera en collaboration et en consultation étroites avec les équipes interdisciplinaires afin d'appuyer une prise de décisions éclairée.

### **Innovation fondée sur les résultats<sup>2</sup>**

RCAANC continue de trouver de nouveaux moyens d'appuyer son mandat, qui consiste à diriger une approche pangouvernementale pour le renouvellement continu de la relation du gouvernement avec les peuples autochtones. Le Ministère tente de faire les choses différemment, de faire progresser l'élaboration conjointe et d'améliorer la capacité d'étudier les réalités uniques des Premières Nations, des Inuit et des Métis et d'y répondre.

Il est essentiel de s'assurer que les jeunes participent à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation des programmes et des services pour réaliser des progrès et des changements. Annoncé dans le budget de 2019, le programme pilote d'une durée de 3 ans, dirigé par Échanges racines canadiennes, a été conçu pour tirer profit du potentiel des jeunes autochtones, leur donnant du même coup les moyens de devenir des agents du changement dans le cadre des occasions de réseautage et d'élaboration conjointe. Le programme pilote vise à faire progresser le renforcement des capacités, la continuité culturelle et l'identité à l'aide du leadership. La Indigenous Youth Policy School a été mise sur pied pour perfectionner les aptitudes et les habiletés. Elle permet aussi d'approfondir la connaissance des politiques au Canada par l'entremise de conférenciers invités, d'études de cas, du savoir et des cérémonies autochtones, ainsi que d'un enseignement formel.

Dans le cadre du Centre de politique et de recherche autochtones, un réseau de recherches virtuel a été créé afin d'appuyer les objectifs du programme pilote et de contribuer à l'engagement du gouvernement concernant l'innovation et l'élaboration conjointe. Lorsque les restrictions liées à la pandémie seront levées, un réseau physique est également prévu à Ottawa. Ce réseau servira de forum pour les discussions ouvertes, les réunions, les événements, l'apprentissage et le travail collaboratif, et un espace sera prévu pour les employés fédéraux qui travaillent avec les jeunes et les partenaires des collectivités. Ce réseau favorisera la collaboration et les possibilités pour les Autochtones qui sont des chercheurs novices ou des experts en matière de politiques.

Ce travail exigera un changement d'approche gouvernementale pour élargir la portée de la collaboration au-delà des organisations et des partenaires traditionnels. Par le passé, les jeunes étaient exclus de l'élaboration conjointe et de la prise de décisions. Ces efforts aideront les jeunes

---

<sup>2</sup> Le Secrétariat du Conseil du Trésor utilise le terme « expérimentation » lorsqu'il demande aux ministères de mettre à l'essai de nouvelles approches et de mesurer l'incidence d'inculquer une culture de mesure, d'évaluation et d'innovation dans la conception et l'exécution des programmes et des politiques, ainsi que d'améliorer les résultats en voyant ce qui fonctionne ou non. Toutefois, RCAANC utilise le terme « innovation fondée sur les résultats » pour parler d'expérimentation, puisque le terme « expérimentation » a des connotations négatives et n'est pas approprié dans le contexte des Autochtones en raison de l'histoire coloniale du Canada, notamment lorsqu'il s'agit des répercussions des pensionnats indiens. La prise de décisions fondées sur des données probantes continuera d'être assurée à RCAANC au moyen d'outils reconnus comme des défis en matière d'innovation, des projets de démonstration et de transformation des systèmes, ainsi que des méthodes reconnues, comme la conception axée sur l'utilisateur, l'introspection comportementale, l'analyse et la modélisation des données, et l'élaboration de politiques ouvertes.

à réaliser leur plein potentiel et à mieux appuyer les programmes, les politiques, les résultats et une main-d'œuvre plus équitable et inclusive.

### **Principaux risques**

La mise en œuvre du mandat ambitieux et transformateur du Ministère est complexe et exige une vision solide qui est comprise par tous et à laquelle doit adhérer un large éventail d'intervenants et de partenaires. Puisque la vision et sa mise en œuvre sont complexes, et que divers points de vue sont en jeu, certains risques sont associés à la capacité du Ministère d'établir une harmonisation avec sa vision, ses orientations stratégiques et ses approches. Bien que RCAANC dirige en grande partie les changements stratégiques se rapportant aux droits autochtones et à la réconciliation, bon nombre d'autres ministères ont un rôle important à jouer à cet égard. Bien qu'une harmonisation complète ne soit peut-être jamais possible, le Ministère doit en arriver à une entente avec ses partenaires autochtones et ses partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux. Ainsi, il s'assurera que toutes les parties travaillent de façon à respecter la vision de la Couronne, soit une autodétermination et une réconciliation améliorées et accélérées. Une panoplie de facteurs actuels et de nouveaux facteurs exposent le Ministère à des risques dans ce domaine.

La capacité du Ministère d'atteindre l'harmonisation et de bâtir des relations de confiance et constructives provient en partie de sa capacité de continuer à évoluer. Non seulement le Ministère doit gérer efficacement ses propres changements stratégiques et organisationnels et établir la capacité nécessaire à cet effet (tant culturelle que technique), il doit aussi veiller à ce que ses partenaires autochtones possèdent les ressources et la capacité nécessaires pour participer de façon significative au processus. Fondamentalement, la capacité du Ministère et de ses partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux de faire progresser la négociation et la mise en œuvre de nouvelles ententes qui sont différentes est essentielle à la création de relations de nation à nation, Inuit-Couronne et de gouvernement à gouvernement efficaces et durables. Sans cela, les efforts de transformation ne pourront prendre racine ni perdurer.

Le Ministère s'engage à gérer ces risques afin de contrer les facteurs sous-jacents, notamment le racisme systémique et le colonialisme. Les risques sont gérés par un éventail d'efforts pangouvernementaux, y compris des structures de gouvernance, des comités du Cabinet et des mécanismes de renforcement des relations. À l'échelle ministérielle, RCAANC a mis en œuvre et revoit périodiquement des stratégies de gestion des risques. Le Ministère exerce une supervision continue des risques afin de surveiller les progrès réalisés par rapport aux plans d'atténuation des risques et afin de s'assurer que les risques sont gérés efficacement, permettant ainsi au Ministère d'exécuter son mandat.

**Résultats prévus pour Relations Couronne-Autochtones**

Résultat ministériel	Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultat réel 2018-2019	Résultat réel 2019-2020
Les peuples autochtones déterminent leur développement politique, économique, social et culturel	Nombre annuel de priorités cernées par l'entremise des mécanismes bilatéraux permanents qui donnent lieu à des politiques, à un financement ou à une législation	10	31 mars 2022	Nouveau depuis 2020-2021	Nouveau depuis 2020-2021
	Nombre de collectivités où des traités, des ententes sur l'autonomie gouvernementale et d'autres ententes constructives ont été conclus	200	31 mars 2022	54	161
	Nombre de traités, d'ententes sur l'autonomie gouvernementale et d'autres ententes constructives qui ont été conclus	41	31 mars 2022	Nouveau depuis 2020-2021	Nouveau depuis 2020-2021
	Moyenne de l'Indice de bien-être des communautés pour les titulaires d'un traité moderne ou d'une entente sur l'autonomie gouvernementale	66	31 mars 2024 <sup>a</sup>	Nouveau depuis 2020-2021	Nouveau depuis 2020-2021
Les peuples autochtones font progresser leurs institutions et leurs régimes de gouvernance	Pourcentage de Premières Nations ayant adopté une mesure de rechange à la <i>Loi sur les Indiens</i>	61 %	31 mars 2022	50 %	53 %
	Pourcentage de Premières Nations ayant adopté des règlements ou des lois sur l'administration financière	53 %	31 mars 2022	Nouveau depuis 2020-2021	Nouveau depuis 2020-2021
	Pourcentage de collectivités des Premières Nations ayant établi des codes fonciers	18 %	31 mars 2022	Nouveau depuis 2020-2021	Nouveau depuis 2020-2021
Les injustices passées sont reconnues et résolues	Nombre de revendications particulières réglées par le Ministère	30	31 mars 2022	Nouveau depuis 2021-2022	Nouveau depuis 2021-2022
	Pourcentage d'ajouts aux réserves actifs qui sont dans l'inventaire depuis plus de 5 ans	83 %	31 mars 2022	Nouveau depuis 2020-2021	Nouveau depuis 2020-2021
	Pourcentage d'appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation qui sont mis en œuvre	85 %	31 mars 2022	Nouveau depuis 2020-2021	Nouveau depuis 2020-2021

<sup>a</sup> Les données seront disponibles d'ici le 31 mars 2024, car elles proviennent du Recensement de la population, qui a lieu tous les 5 ans. Le prochain Recensement de la population aura lieu en 2021.

### Ressources financières budgétaires prévues pour Relations Couronne-Autochtones (en dollars)

Dépenses budgétaires 2021-2022 (comme indiqué dans le Budget principal des dépenses)	Dépenses prévues 2021-2022	Dépenses prévues 2022-2023	Dépenses prévues 2023-2024
3 969 849 116	3 969 849 116	1 623 259 991	1 580 736 175

La diminution de 2,4 milliards de dollars entre 2021-2022 et 2023-2024 est principalement attribuable aux changements suivants :

- la diminution du financement de 1,1 milliard de dollars pour le règlement des revendications particulières
- la diminution du financement à durée limitée de 1,2 milliard de dollars pour les demandes liées à la Convention de règlement relative aux externats indiens fédéraux

### Ressources humaines prévues pour Relations Couronne-Autochtones

Nombre d'équivalents temps plein prévus 2021-2022	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2022-2023	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2023-2024
760	707	698

La diminution de 53 équivalents temps plein entre 2021-2022 et 2023-2024 est principalement attribuable à la fin du financement à durée limitée pour appuyer les tables de discussions sur la reconnaissance des droits autochtones et l'autodétermination.

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au répertoire des programmes de CIRNAC sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#)<sup>xxxiii</sup>.



## Affaires du Nord

### Description

Cette responsabilité essentielle appuie les organismes, les individus, les collectivités et les gouvernements de l'Arctique et du Nord canadiens dans la poursuite d'un Nord solide, inclusif, vibrant, prospère et autosuffisant, soit la vision du Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord du Canada. Cela inclut la coordination fédérale, le leadership scientifique, la gestion des ressources naturelles et de l'environnement, la prestation efficace des programmes fédéraux et les relations territoriales.

### Faits saillants de la planification

RCAANC, en collaboration avec Services aux Autochtones Canada (SAC), est le ministère fédéral responsable d'aider les peuples autochtones et du Nord canadien à vivre dans des collectivités saines et durables et d'appuyer les objectifs globaux de développement social et économique. En 2021-2022, RCAANC continuera de travailler dans un esprit de partenariat et de réconciliation afin d'aider à bâtir un Nord solide, vibrant et autosuffisant sur le plan économique.

RCAANC continuera également de contrer la discrimination et le racisme en favorisant une main-d'œuvre diversifiée et en intégrant les aspects de l'analyse comparative entre les sexes plus dans les propositions et les programmes stratégiques, ainsi que par l'entremise des nombreux forums de mise en œuvre conjointe auxquels participe l'organisation avec ses partenaires des Premières Nations, des Inuit et des Métis.

RCAANC s'engage toujours à protéger la santé et la sécurité de tous les résidents du Nord, y compris les peuples autochtones, tout au long de la pandémie de la COVID-19. Le Ministère continuera de fournir une aide directe aux gouvernements territoriaux afin qu'ils prennent des mesures pour contrer la pandémie et atténuer ses répercussions sur la société, la santé et l'économie des résidents du Nord. En 2021-2022, le Ministère axera ses efforts sur les 3 résultats ministériels suivants.

### 1. Le développement politique, économique et social a progressé dans le Nord et l'Arctique canadiens

Le Canada reconnaît le besoin de leadership fédéral dans l'Arctique et les régions nordiques pour élaborer des solutions aux défis qui se posent dans le Nord et s'assurer que les priorités et les besoins régionaux sont respectés. Le renforcement de la capacité au sein des organismes régionaux constitue également une composante clé du développement du leadership.

Le [Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord du Canada](#)<sup>xxxiv</sup>, qui a été élaboré conjointement avec les partenaires territoriaux, autochtones et provinciaux, orientera les politiques fédérales dans la région jusqu'en 2030 et au-delà. S'appuyant sur le lancement réussi de ce cadre, RCAANC a confirmé une structure de gouvernance nationale en novembre 2020. Le Ministère établit maintenant des mécanismes de gouvernance régionaux et des plans de mise en œuvre avec ses partenaires territoriaux, autochtones et provinciaux.

RCAANC aidera les résidents du Nord à cheminer vers l'autodétermination et à faire progresser leurs institutions de gouvernance. Le gouvernement du Canada, le gouvernement du Nunavut et Nunavut Tunngavik Inc. travaillent ensemble en vue de faire progresser le transfert des responsabilités au Nunavut et négocient l'entente définitive sur le transfert des responsabilités

liées aux terres et aux ressources du Nunavut. On prévoit que de 8 à 10 tables de discussions principales auront lieu entre les partenaires clés en 2021-2022.

RCAANC continuera également de favoriser, d'établir et d'entretenir des relations intergouvernementales efficaces avec les gouvernements territoriaux, les gouvernements et organismes autochtones et d'autres partenaires afin de faciliter leur mobilisation continue dans le Nord et pour le travail des forums circumpolaires internationaux, tels que le Conseil de l'Arctique, dans le but d'améliorer la gouvernance dans le Nord.

## 2. Les collectivités nordiques et autochtones sont résilientes face aux changements environnementaux

Le Nord canadien et ses résidents sont exposés aux répercussions des changements environnementaux en raison de certains facteurs, notamment la rapidité des changements climatiques, l'éloignement et l'inaccessibilité, le climat froid, l'infrastructure vieillissante et inefficace ainsi que les inondations. RCAANC travaille afin de s'assurer que les collectivités autochtones et nordiques sont résilientes face à ces changements environnementaux, ce qui leur permettra de mieux relever les défis à l'avenir. Bon nombre de collectivités autochtones et nordiques éloignées continuent également de dépendre de l'importation de diesel pour l'électricité et le chauffage; toutefois, comme cette dépendance continue à l'égard des carburants fossiles entraîne des répercussions négatives sur l'environnement, la société et la santé, de nombreuses collectivités tentent maintenant d'utiliser des sources d'énergie plus propres et durables. Des investissements dans l'énergie éolienne, hydraulique et solaire constituent une importante occasion d'assurer une croissance saine tout en générant des emplois spécialisés et en faisant progresser l'autodétermination des Autochtones.

Le programme ARDEC Nord appuie un gestionnaire régional de l'énergie chez Nihtat Energy Ltd, une société de développement de Nihtat Gwich'in à Inuvik, aux Territoires du Nord-Ouest. À l'aide du financement d'ARDEC Nord, le gestionnaire de l'énergie dirige l'élaboration de projets de photovoltaïques solaires, dont 2 à des fins commerciales et 29 à des fins résidentielles. Ces projets d'énergie solaire remplaceront 200 000 litres de diesel annuellement à Inuvik. En 2021-2022, grâce au soutien continu d'ARDEC Nord, le gestionnaire de l'énergie mettra en œuvre un programme d'efficacité énergétique pour les propriétaires de résidences de Nihtat Gwich'in et installera des chaudières à biomasse pour le chauffage dans 6 immeubles à Inuvik afin de continuer d'appuyer cette nouvelle industrie de la biomasse dans la région de Beaufort.

Par l'entremise du [programme ARDEC Nord](#)<sup>xxxv</sup>, RCAANC aidera les collectivités autochtones et nordiques à atteindre leurs objectifs en matière d'énergie propre. Ce programme financera environ 30 installations d'énergie renouvelable à l'échelle locale, des projets d'efficacité énergétique et des initiatives connexes de renforcement de la capacité dans le Nord. Le programme travaillera également avec d'autres ministères fédéraux afin d'appuyer la planification territoriale des projets hydroélectriques. Il est prévu que les projets d'énergie propre d'ARDEC Nord mis sur pied dans les 3 territoires et dans l'Inuit Nunangat réduiront la consommation de diesel de 2 millions de litres d'ici le 31 mars 2023. RCAANC, en coordination avec d'autres ministères fédéraux, mobilisera les partenaires autochtones et du Nord à l'égard d'une approche pangouvernementale et planifiera la transformation vers une énergie propre dans le Nord en collaboration avec ceux-ci.

Partout dans le Nord, RCAANC continue d'appuyer la mise en œuvre de la technologie de surveillance des glaces de mer SmartICE au sein de plusieurs collectivités. Ainsi, les utilisateurs des glaces de mer bénéficient d'une technologie qui peut être combinée au savoir local pour planifier des déplacements plus sécuritaires. Étant donné les succès préliminaires des projets SmartICE financés par RCAANC en 2017, le programme est maintenant répandu dans le Nord et a tout récemment été instauré à Makkovik et à Postville, au Nunatsiavut. Par conséquent, les chasseurs et les trappeurs inuits peuvent, en toute sécurité, chasser et cueillir des aliments locaux sains, se déplacer d'une collectivité à l'autre et former les jeunes.

RCAANC appuiera les projets d'adaptation aux changements climatiques et de surveillance du climat dans les collectivités nordiques et autochtones à l'aide d'une série de programmes sur les changements climatiques ([Se préparer aux changements climatiques dans le Nord](#)<sup>xxxvi</sup>, [Programme d'adaptation aux changements climatiques des Premières Nations](#)<sup>xxxvii</sup> et [Programme de surveillance du climat dans les collectivités autochtones](#)<sup>xxxviii</sup>). Le Ministère investira 26 millions de dollars pour aider les collectivités à s'adapter aux répercussions des changements climatiques à l'aide d'évaluations des risques, de projets de planification d'adaptation et de projets de soutien qui faciliteront la collecte et l'application conjointe des données scientifiques et du savoir autochtone pour la surveillance du climat dans les collectivités. De plus, dans le Nord, RCAANC continuera d'appuyer la mise en œuvre de mesures d'adaptation structurelles et non structurelles. Les mesures structurelles peuvent inclure la restructuration, la rénovation ou la modernisation d'infrastructures vulnérables, tandis que les mesures non

structurelles peuvent inclure la création d'un document de pratiques exemplaires concernant l'adaptation aux changements climatiques ou la révision des procédures pour le drainage et le déneigement adéquats des routes et le long des maisons. Le Ministère appuiera également les initiatives de renforcement de la capacité au sein des organismes autochtones relativement aux activités sur les changements climatiques et à la mobilisation.

Le premier but du Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord du Canada, qui vise à faire en sorte que les peuples autochtones de l'Arctique et du Nord canadiens soient résilients et en santé, témoigne de l'importance de la sécurité alimentaire dans le Nord. Le programme Nutrition Nord Canada (NNC) contribue à ce but en rendant les aliments périssables et nutritifs plus abordables et accessibles pour les résidents des collectivités nordiques isolées admissibles qui n'ont pas accès à une route, à une voie ferrée ou à un service maritime pendant la totalité de l'année. Il est particulièrement important de réduire le coût élevé de la vie et de faire en sorte que les résidents du Nord aient un accès accru aux aliments traditionnels ou locaux. Ces deux éléments sont considérés essentiels pour les résidents du Nord. Ils ont d'ailleurs été mentionnés dans les commentaires reçus au sujet du programme NNC et lors de l'élaboration conjointe de la Subvention pour le soutien aux chasseurs-cueilleurs.

Le programme NNC subventionne les aliments périssables expédiés par avion et certains articles non périssables et essentiels transportés par voie maritime, par barge ou par route d'hiver. Pendant la pandémie, NNC a augmenté ses taux de subvention et a également allongé sa liste d'aliments subventionnés et d'articles essentiels afin d'y inclure, entre autres, des produits de nettoyage et des produits d'hygiène féminine. En augmentant ses taux de subvention et en accordant des subventions additionnelles sur un large éventail d'articles, le programme permet aux résidents des collectivités isolées de se nourrir et de se protéger ainsi que les membres de leur famille et d'atténuer davantage le coût élevé de la vie dans le Nord du Canada.

Les résidants du Nord bénéficient également maintenant de la [Subvention pour le soutien des chasseurs-cueilleurs](#)<sup>xxxix</sup>. Il s'agit d'une subvention communautaire qui réduit le fardeau financier des chasseurs-cueilleurs et des collectivités associées à la chasse et à la cueillette traditionnelles, en permettant à un plus grand nombre de personnes de participer à ces activités. Cette subvention vise la gamme complète d'activités et de traditions liées à la récolte, entre autres la prise de décisions communautaire, les cérémonies et la célébration des récoltes. La Subvention pour le soutien aux chasseurs-cueilleurs a été élaborée en 2019-2020 par NNC en collaboration directe avec des partenaires autochtones, y compris l'Inuit Tapiriit Kanatami.

En 2021-2022, RCAANC continuera de prendre des mesures pour contrer le coût élevé des aliments dans les collectivités nordiques isolées et d'appuyer davantage de solutions « faites dans le Nord ». NNC collaborera étroitement avec ses partenaires autochtones et les collectivités pour améliorer davantage le programme. L'une des activités clés de mobilisation qui sera entreprise auprès des partenaires autochtones est l'élaboration conjointe des indicateurs de rendement des programmes qui sont significatifs pour les collectivités visées par ces programmes.

### **3. Les terres et les ressources dans le Nord sont gérées de façon durable**

De nombreuses collectivités autochtones et nordiques éloignées font face à des défis environnementaux et socioéconomiques associés aux changements environnementaux et économiques. Pour relever ces défis, les organismes autochtones et les résidants du Nord doivent participer davantage à l'élaboration de politiques et à la prise de décisions concernant la gestion des ressources. De plus, les relations nation à nation, Inuit-Couronne et de gouvernement à gouvernement avec les peuples autochtones doivent être renforcées et être fondées sur l'affirmation des droits, le respect, la coopération et le partenariat. L'approbation en temps opportun des permis et des autorisations constitue également un facteur important pour s'assurer que les activités entreprises tiennent compte des points de vue des organismes autochtones et des résidants du Nord. Par ailleurs, le Nord compte un certain nombre de sites contaminés, abandonnés par d'anciens occupants, ayant un historique de contamination, principalement en raison des activités minières du secteur privé, des activités pétrolières et gazières ainsi que des activités militaires du gouvernement.

Le Ministère continuera de gérer les sites contaminés situés dans les 3 territoires à l'aide d'activités de planification, d'entretien et de maintenance, d'assainissement et de surveillance à long terme. Ces activités permanentes assurent la santé et la sécurité des peuples autochtones et des résidants du Nord, contribuent à la remise en état de l'environnement et réduisent le passif environnemental du gouvernement du Canada. Dans le cadre des [8 principaux projets de remise en état des mines](#)<sup>xl</sup>, le Ministère continuera de planifier le travail visant à préparer ces sites complexes à l'assainissement, tout en entreprenant des activités d'entretien et de maintenance dans l'intérim afin d'assurer la stabilité du site et d'atténuer les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Les 2 plus grands sites du Ministère, la mine Faro et la mine Giant, feront l'objet des activités suivantes :

- Mine Faro : le Ministère travaillera avec Services publics et Approvisionnement Canada pour embaucher un directeur principal des travaux de construction, dont le contrat devrait être attribué en 2021-2022. De plus, la conception des travaux d'assainissement progressera.
- Mine Giant : les responsables du projet finaliseront les conceptions de fond requises pour l'assainissement et la mise en œuvre du projet, tout en continuant de mobiliser

régulièrement les titulaires de droits autochtones, les partenaires et les autres intervenants. Les travaux d'assainissement devraient commencer en 2021-2022 et dureront de 8 à 10 ans environ.

Le Ministère poursuivra ses efforts visant à recommercialiser les sites miniers abandonnés en tirant parti de l'intérêt du secteur privé envers les ressources minérales restantes.

Le [Programme d'aide financière aux participants du Nord](#)<sup>xli</sup> de RCAANC aide les partenaires autochtones et du Nord à participer de façon significative aux examens de grands projets, s'assurant ainsi que les études d'impact effectuées dans le cadre des régimes de cogestion du Nord sont menées de façon éclairée et qu'elles tiennent compte du savoir local et traditionnel. En 2021-2022, le Ministère utilisera l'information recueillie au cours des mobilisations précédentes, de même que la rétroaction reçue des bénéficiaires de façon continue et les rapports sur le Programme, afin d'adapter et d'améliorer le Programme. Un financement sera accordé afin de permettre aux partenaires autochtones et du Nord de participer de façon significative aux examens de grands projets dans les territoires.

Le [Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord](#)<sup>xlii</sup>, dirigé par RCAANC, poursuivra son travail visant à mobiliser les résidants du Nord et les scientifiques pour faire des recherches et de la surveillance relativement aux contaminants de longue portée dans le Nord. Les résultats permettront de prendre des mesures éclairées pour réduire et, dans la mesure du possible, éliminer les contaminants dans les aliments exploités de façon traditionnelle, tout en fournissant de l'information qui aide les individus et les collectivités à prendre des décisions éclairées concernant l'utilisation des aliments. En 2021-2022, RCAANC appuiera la production, la collecte et la gestion coordonnées de données scientifiques et environnementales et du savoir autochtone portant sur les contaminants qui constituent une source de préoccupation dans l'Arctique, tels que les polluants organiques persistants et le mercure, de même que les plastiques et les microplastiques dans l'environnement et les espèces sauvages dans le Nord.

Le Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord a élaboré une stratégie préliminaire de recherche et de surveillance des microplastiques, qui sera peaufinée davantage au fur et à mesure que de nouveaux renseignements sont disponibles et que le comité consultatif sur la pollution par le plastique fournit des conseils d'expert. Le Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique du Conseil de l'Arctique, par l'entremise de son groupe d'experts sur les déchets et les microplastiques, élabore simultanément un plan de surveillance circumpolaire et des lignes directrices sur la surveillance technique pour les chercheurs. Ce plan et ces lignes directrices seront nécessaires à l'avenir pour l'harmonisation et la normalisation des approches en matière de recherche et de surveillance de la pollution par le plastique dans l'Arctique et les régions nordiques du Canada. Ensemble, ces documents représenteront les premières stratégies exhaustives, l'une étant internationale et l'autre nationale, visant à déterminer l'étendue de la pollution par le plastique et ses répercussions éventuelles sur les espèces sauvages dans les mers, sur les terres et dans les airs.

### **Analyse comparative entre les sexes plus (ACS+)**

Dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, RCAANC continuera d'intégrer une ACS+ solide à un certain nombre d'initiatives clés qui appuient les collectivités autochtones et nordiques dans leurs mesures d'intervention et leurs efforts de redressement économique. Il est essentiel de mettre en œuvre l'ACS+ en appliquant une perspective renforcée sur les recoupements pendant et après la pandémie afin de répondre aux besoins diversifiés des peuples autochtones et du Nord.

Les preuves analytiques démontrent que les répercussions négatives de la pandémie touchent davantage les populations les plus vulnérables, notamment les femmes, les enfants, les jeunes, les aînés, les personnes ayant une incapacité et les personnes bispirituelles et LGBTQIA+ autochtones.

Le Ministère mobilisera directement les collectivités et divers groupes de travail, y compris le groupe de travail sur les Autochtones et le groupe de travail sur la sécurité alimentaire Inuit-Couronne, pour s'assurer que l'ACS+ est incluse dans la planification des programmes. RCAANC appuie activement la participation et le leadership des groupes autochtones, plus particulièrement des groupes de femmes autochtones et de toutes les autres voix sous-représentées dans toutes les formes de prises de décisions.

RCAANC s'assurera également que le programme NNC continue d'offrir un soutien pendant la pandémie en augmentant le taux de ses subventions, afin que les familles puissent acheter les aliments nutritifs dont ils ont besoin et des produits d'hygiène personnelle. Ces mesures contribuent à l'atténuation des répercussions économiques générées cumulées et répondent aux besoins essentiels en santé reproductive. Le programme NNC a été adapté afin d'inclure des articles subventionnés spécifiques, après qu'il a été déterminé que les femmes, en particulier les mères monoparentales et les femmes autochtones (qui sont touchées de façon disproportionnée par l'insécurité alimentaire), étaient des bénéficiaires clés.

Finalement, RCAANC appuiera ses partenaires autochtones du Nord par l'entremise de la Subvention pour le soutien aux chasseurs-cueilleurs, qui aide à améliorer la sécurité alimentaire en augmentant l'accessibilité aux aliments traditionnels et en diminuant les coûts élevés associés à la chasse et à la cueillette traditionnelles. Cette subvention permet aux femmes autochtones de participer à une grande variété d'activités de cueillette, notamment : la formation, les programmes sur les savoirs traditionnels, le traitement, la préparation et l'entreposage des aliments, ainsi que l'appui des initiatives sur le partage des aliments. Non seulement ces activités améliorent la sécurité alimentaire des femmes autochtones et de leur famille, mais elles fournissent également un autre moyen d'assurer une indépendance économique.

### **Programme de développement durable à l'horizon 2030 et Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies**

RCAANC collabore étroitement avec Emploi et Développement social Canada pour contribuer activement à l'élaboration d'une stratégie nationale pour le Canada (qui n'est pas encore publiée) dans le contexte de ses responsabilités liées aux Affaires du Nord. Ce travail sera réalisé grâce à une collaboration continue ainsi qu'à l'avancement des priorités ministérielles et à la prestation des programmes dans le Nord, notamment ceux portant sur la sécurité alimentaire, l'atténuation des changements climatiques et l'énergie propre, ainsi que sur les collectivités sûres et en santé. Les approches respecteront le droit à l'autodétermination afin que les gouvernements, les institutions et les peuples des Premières Nations, des Inuit et des Métis, ainsi que tous les résidents du Nord, soient pleinement en mesure d'élaborer et de mettre en œuvre des plans liés aux ODD qui sont pertinents pour eux et pour leurs terres, leurs territoires et leurs ressources.

### **Innovation fondée sur les résultats**

Le Programme d'aide financière aux participants du Nord comprend des tests préliminaires et des post-tests qui servent à évaluer les décisions en matière d'études d'impact et à déterminer si le savoir traditionnel autochtone est davantage intégré. Ces tests comparent également les données de référence avec les données recueillies pour les projets financés par le Programme. Le concept

expérimental est axé sur l'utilisateur et inclut divers matériels de présentation et groupes de mobilisation afin de déterminer ce qui fonctionne le mieux. Le concept fait également appel à divers formulaires de demande pour déterminer ce qui fonctionne bien ou non pour les demandeurs, et des révisions sont apportées au besoin. Le financement de la participation autochtone aux études d'impact peut également donner lieu à de bonnes données expérimentales qui serviront ultérieurement à prendre des décisions concernant le financement. Plus précisément, ce financement peut aider à déterminer comment financer la participation autochtone aux processus réglementaires connexes. En retour, ces processus — qui ne sont pas financés actuellement — peuvent servir d'études de contrôle, qui ne requièrent aucune expérimentation douteuse sur le plan éthique. Au fur et à mesure que le Programme règle les obstacles préliminaires liés à la mise en œuvre d'un nouveau programme, la rigueur du concept expérimental sera améliorée. Le Ministère envisagera également d'autres moyens d'obtenir une expertise, notamment en tirant des leçons de programmes similaires et en mobilisant des experts du secteur privé.

### **Principaux risques**

Dans le Nord, les services fédéraux sont fournis par divers ministères et agences, ce qui peut causer des problèmes d'harmonisation. Plus particulièrement, en ce qui concerne la prestation des services régionaux et de première ligne et des tables de discussions bilatérales et trilatérales, le manque de ressources pour répondre aux besoins grandissants des collectivités et pour couvrir géographiquement l'ensemble des collectivités isolées est une source de préoccupation. Ce problème a été exacerbé par la pandémie de la COVID-19 dans les régions nordiques. Par conséquent, il est possible qu'on ne puisse saisir les occasions de synergies et accroître la prestation de services. Ce risque est géré par une panoplie d'efforts pangouvernementaux, notamment des structures de gouvernance internes et externes et des mécanismes de renforcement des relations qui visent à améliorer la confiance, l'harmonisation et la coordination ainsi que certaines collaborations avec les provinces et les territoires sur des enjeux clés (entre autres le Comité spécial des sous-ministres sur l'Arctique et ses comités de soutien, le Comité de partenariat entre les Inuit et la Couronne et le Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord).

Le Ministère est aussi exposé au risque découlant des changements environnementaux et climatiques. Les événements et conditions climatiques extrêmes ont de graves répercussions sur les collectivités servies par le Ministère, particulièrement dans le Nord. D'importantes avancées ont été réalisées pour traiter les passifs environnementaux de longue date, dont le renouvellement du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux ainsi que la mise en œuvre du Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord et du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques. Le Ministère s'engage à mieux gérer ce risque en menant et en appuyant des évaluations de la vulnérabilité dans le but de renforcer la résilience environnementale à l'égard des changements climatiques.

## Résultats prévus pour Affaires du Nord

Résultat ministériel	Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultat réel 2018-2019	Résultat réel 2019-2020
Le développement politique, économique et social a progressé dans le Nord et l'Arctique canadiens	Nombre d'étapes achevées du transfert des responsabilités au Nunavut	Achever l'étape 3 (Entente définitive sur le transfert)	30 juin 2022	Nouveau en 2019-2020	Étape 2 achevée
	Nombre de nouvelles initiatives qui contribuent à la vision commune du Canada pour le Nord	25	31 mars 2023	Nouveau depuis 2021-2022	Nouveau depuis 2021-2022
	Pourcentage de rapports fournis aux ministres du Conseil de l'Arctique sur les enjeux des contaminants, des changements climatiques et du développement durable qui contiennent des données et des renseignements canadiens	80 %	31 mars 2023	Nouveau depuis 2021-2022	Nouveau depuis 2021-2022
	Moyenne de l'Indice de bien-être des communautés pour les collectivités nordiques	70	31 mars 2024 <sup>a</sup>	Nouveau depuis 2020-2021	Nouveau depuis 2020-2021
Les collectivités nordiques et autochtones sont résilientes face aux changements environnementaux	Dépenses alimentaires nécessaires, en pourcentage du revenu médian, pour acheter suffisamment d'aliments nutritifs	À déterminer <sup>b</sup>	À déterminer	Nouveau depuis 2021-2022	Nouveau depuis 2021-2022
	Réduction (en litres) de la consommation de diesel pour l'électricité et le chauffage dans les collectivités nordiques grâce aux projets d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique	2 millions de litres	31 mars 2023	Nouveau depuis 2019-2020	775 000 litres
	Pourcentage de plans et d'évaluations des risques liés aux changements climatiques pour lesquels des mesures d'adaptation ont été mises en œuvre	40 %	31 mars 2022	Nouveau depuis 2021-2022	Nouveau depuis 2021-2022
Les terres et les ressources dans le Nord sont gérées de façon durable	Pourcentage de sites contaminés hautement prioritaires dans le Nord qui font l'objet d'une gestion active	80 %	31 mars 2022	Nouveau depuis 2020-2021	Nouveau depuis 2020-2021
	Pourcentage de décisions en matière d'évaluation environnementale qui reflètent les points de vue des résidents du Nord et des peuples autochtones	100 %	31 mars 2022	Nouveau depuis 2020-2021	Nouveau depuis 2020-2021
	Pourcentage de réponses aux demandes de participation aux processus d'examen réglementaires liés aux eaux ou aux autorisations liées aux terres qui ont respecté les délais indiqués	100 %	31 mars 2022	Nouveau depuis 2021-2022	Nouveau depuis 2021-2022

<sup>a</sup> Les données seront disponibles d'ici le 31 mars 2024, car elles proviennent du Recensement de la population, qui a lieu tous les 5 ans. Le prochain Recensement de la population aura lieu en 2021.

<sup>b</sup> Selon les mobilisations en cours avec les partenaires autochtones.



**Ressources financières budgétaires prévues pour Affaires du Nord (en dollars)**

Dépenses budgétaires 2021-2022 (comme indiqué dans le Budget principal des dépenses)	Dépenses prévues 2021-2022	Dépenses prévues 2022-2023	Dépenses prévues 2023-2024
587 992 312	587 992 312	575 103 340	588 526 224

La diminution de 12,9 millions de dollars entre 2021-2022 et 2022-2023 est principalement attribuable aux changements suivants :

- l'augmentation du financement de 18,6 millions de dollars pour le Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux
- l'augmentation du financement de 5,2 millions de dollars pour le programme Nutrition Nord Canada
- l'augmentation de 0,4 million de dollars pour diverses initiatives
- la diminution du financement de 5,5 millions de dollars pour l'adaptation aux changements climatiques
- la diminution du financement de 8,8 millions de dollars pour poursuivre la négociation du transfert des responsabilités au Nunavut
- la diminution du financement de 8,9 millions de dollars pour appuyer un meilleur avenir pour le Nord canadien
- la diminution du financement de 13,8 millions de dollars pour le Programme de remise en état des mines abandonnées du Nord

L'augmentation de 13,4 millions de dollars entre 2022-2023 et 2023-2024 est principalement attribuable aux changements suivants :

- l'augmentation du financement de 22,6 millions de dollars pour le Programme de remise en état des mines abandonnées du Nord
- l'augmentation du financement de 5,4 millions de dollars pour le programme Nutrition Nord Canada
- l'augmentation du financement de 1 million de dollars pour diverses initiatives
- la diminution du financement de 12,9 millions de dollars pour le Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux
- la diminution du financement de 2,7 millions de dollars pour la transition vers le nouveau processus d'étude d'impact et de réglementation pour les grands projets liés aux ressources

**Ressources humaines prévues pour Affaires du Nord**

Nombre d'équivalents temps plein prévus 2021-2022	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2022-2023	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2023-2024
401	400	395

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au répertoire des programmes de CIRNAC sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#)<sup>xliii</sup>.



## Services internes : résultats prévus

### Description

Les Services internes comprennent les groupes d'activités et de ressources connexes que le gouvernement fédéral considère comme étant des services à l'appui de programmes ou nécessaires pour permettre à une organisation de s'acquitter de ses obligations. Les Services internes désignent les activités et les ressources des 10 services distincts qui soutiennent l'exécution des programmes au sein de l'organisation, peu importe le modèle de prestation des services internes d'un ministère. Ces services sont les suivants :

- services de gestion et de surveillance
- services des communications
- services juridiques
- services de gestion des ressources humaines
- services de gestion des finances
- services de gestion de l'information
- services de technologie de l'information
- services de gestion des biens immobiliers
- services de gestion du matériel
- services de gestion des acquisitions

### Faits saillants de la planification

En ce qui concerne les services internes, RCAANC et le ministère des Services aux Autochtones ont une structure comprenant de nombreux services partagés situés dans l'un ou l'autre ministère.

Dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, RCAANC collabore avec d'autres ministères fédéraux, les gouvernements provinciaux et territoriaux (y compris les autorités de santé publique) ainsi que divers intervenants pour assurer la sécurité de tous ses employés tout en continuant de fournir des services à ses partenaires autochtones, provinciaux et territoriaux. De plus, le Ministère aidera les employés à fournir des services et à mener des activités ministérielles à partir de leur domicile tout en assurant leur mieux-être physique et mental, notamment : en fournissant tout l'équipement de gestion de l'information/technologie de l'information (GI/TI) nécessaire pour optimiser le travail à distance, en aidant les employés à s'adapter à un milieu de travail différent et en contribuant à façonner le milieu de travail de l'avenir. En 2021-2022, RCAANC axera ses efforts sur les priorités indiquées ci-dessous.

Le Ministère appuiera l'engagement d'augmenter le recrutement, le perfectionnement et le maintien en poste des Autochtones dans les postes actuels à tous les niveaux, en particulier par l'entremise d'initiatives et de programmes de perfectionnement qui appuient le recrutement et le maintien en poste d'étudiants autochtones et qui préparent les employés autochtones à occuper des postes de leadership au sein de la fonction publique fédérale. Le Ministère continuera également de doter les postes de manière transparente, c'est-à-dire que les nominations seront fondées sur le mérite, et les principes d'égalité des genres et de diversité seront respectés.

En vertu de la [Loi canadienne sur l'accessibilité](#)<sup>xliv</sup>, le Ministère s'assurera qu'un plan est en place pour cerner et éliminer les obstacles en matière d'accessibilité et prévenir les nouveaux obstacles pour les personnes ayant une incapacité, particulièrement dans le cadre des perspectives d'emploi et des politiques et pratiques d'emploi. Ce travail se fera en consultation avec des personnes ayant

une incapacité et, lorsque possible, avec des clients et des groupes d'étude sur les personnes ayant une incapacité.

Le Ministère fournira des services d'expertise pour aider les employés ayant des problèmes de paye tout en appuyant la mise à niveau du système de paye Phénix. Il préparera également les systèmes de prochaine génération.

Le Ministère mettra en œuvre la Stratégie sur le mieux-être et la santé en milieu de travail 2021-2024 des façons suivantes :

- en s'assurant que la culture en milieu de travail en est une de confiance mutuelle, que la santé mentale est moins stigmatisée et que le milieu de travail est formé pour relever adéquatement les défis et favoriser la mobilisation
- en utilisant les résultats du Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux de 2020 et les données de sondages et de rapports similaires pour élaborer des plans d'action visant à améliorer le mieux-être en milieu de travail

À la suite de l'entrée en vigueur de la *Loi modifiant le Code canadien du travail (harcèlement et violence)* le 1<sup>er</sup> janvier 2021, RCAANC mènera une évaluation de risques en milieu de travail en collaboration avec les agents de négociation et élaborera ensuite des mesures préventives pour éliminer ou atténuer les risques de harcèlement et de violence en milieu de travail cernés au cours de l'évaluation.

RCAANC adhère au Gouvernement numérique : une organisation ouverte et orientée vers les services qui offre des programmes et des services aux citoyens et aux entreprises de manières simples, modernes et efficaces qui sont optimisées pour la voie numérique et disponibles n'importe quand, n'importe où et sur n'importe quel appareil. Il est encore plus important pour RCAANC d'offrir des services et des solutions efficaces étant donné les défis uniques qui existent dans l'ensemble des endroits éloignés du Canada, y compris dans le Nord, et compte tenu du contexte exceptionnel que constitue la pandémie. RCAANC continue de moderniser ses solutions de GI/TI, de contrer les risques et, du même coup, de renforcer sa capacité de respecter ses engagements. De façon plus précise, RCAANC se concentrera sur la mise en œuvre des éléments de base de la GI/TI qui sont requis afin de fournir aux employés les outils et la technologie nécessaires pour faire leur travail efficacement, en prévision de la gestion d'une main-d'œuvre décentralisée. Le Ministère continuera également de collaborer étroitement avec d'autres organisations gouvernementales, notamment Services partagés Canada, Services publics et Approvisionnement Canada, ainsi que l'École de la fonction publique du Canada, afin de moderniser la prestation de ses services, d'améliorer la durabilité et de promouvoir un gouvernement numérique.

RCAANC collaborera avec le ministère des Services aux Autochtones afin de réviser et de perfectionner le modèle de services internes partagés du point de vue des ressources et des affaires. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019, RCAANC et le ministère des Services aux Autochtones ont des systèmes financiers distincts qui appuient les opérations financières indépendantes des 2 ministères. Ce modèle appuie l'exigence d'avoir des rapports ministériels distincts, par exemple pour la production des comptes publics, des états financiers et de divers autres rapports financiers.

RCAANC fera progresser la modernisation du programme de sécurité et de gestion des urgences, et il tentera d'accroître les mesures de sécurité compte tenu des répercussions de la COVID-19 sur le milieu de travail et la main-d'œuvre. Le Ministère s'assurera que les biens immobiliers sont gérés de façon durable et financièrement responsable, et il renforcera les politiques et mécanismes d'approvisionnement afin d'appuyer la Stratégie d'approvisionnement auprès des

entreprises autochtones et d'aider les entreprises inuites à soumissionner pour des contrats gouvernementaux. De plus, RCAANC commencera à mettre en œuvre une stratégie nationale sur le milieu de travail afin d'appuyer les priorités ministérielles à l'égard de la modernisation du milieu de travail. Cette stratégie intégrera des initiatives environnementales, favorisera la diversité, l'inclusion et la culture autochtone, améliorera le mieux-être et l'expérience de travail des employés et accélérera la transition vers de nouvelles façons de travailler qui sont conformes à la vision d'un gouvernement agile.

Les services juridiques du Ministère fourniront des activités clés aux programmes, y compris la planification, la supervision et la formation sur la gestion des litiges et des revendications, obtiendront des mandats de règlement, négocieront des règlements et établiront des rapports. Ce travail aide à résoudre les injustices du passé à l'aide d'un règlement plutôt qu'un processus judiciaire, contribue à la jurisprudence autochtone en appuyant les litiges devant les cours et les tribunaux et aide à cerner les sources de financement pour la recherche et les processus de règlement.

Le Ministère favorisera une plus grande imputabilité, transparence et supervision de ses opérations en menant des vérifications internes, des évaluations et des examens financiers. Grâce à ce travail, le Ministère veillera à ce que les ressources humaines et financières soient utilisées de façon appropriée et à ce que les programmes et services soient pertinents, efficaces et efficaces.

RCAANC continuera également d'informer les Canadiens au sujet de son travail en cours et aidera les ministres à réaliser leurs priorités, de façon claire et accessible, à l'aide de diverses méthodes de communications numériques et traditionnelles. Le Ministère continuera également à communiquer la vision ministérielle à ses employés.

#### **Ressources financières budgétaires prévues pour les Services internes (en dollars)**

Dépenses budgétaires 2021-2022 (comme indiqué dans le Budget principal des dépenses)	Dépenses prévues 2021-2022	Dépenses prévues 2022-2023	Dépenses prévues 2023-2024
138 791 403	138 791 403	129 069 676	128 760 354

#### **Ressources humaines prévues pour les Services internes**

Nombre d'équivalents temps plein prévus 2021-2022	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2022-2023	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2023-2024
755	748	746



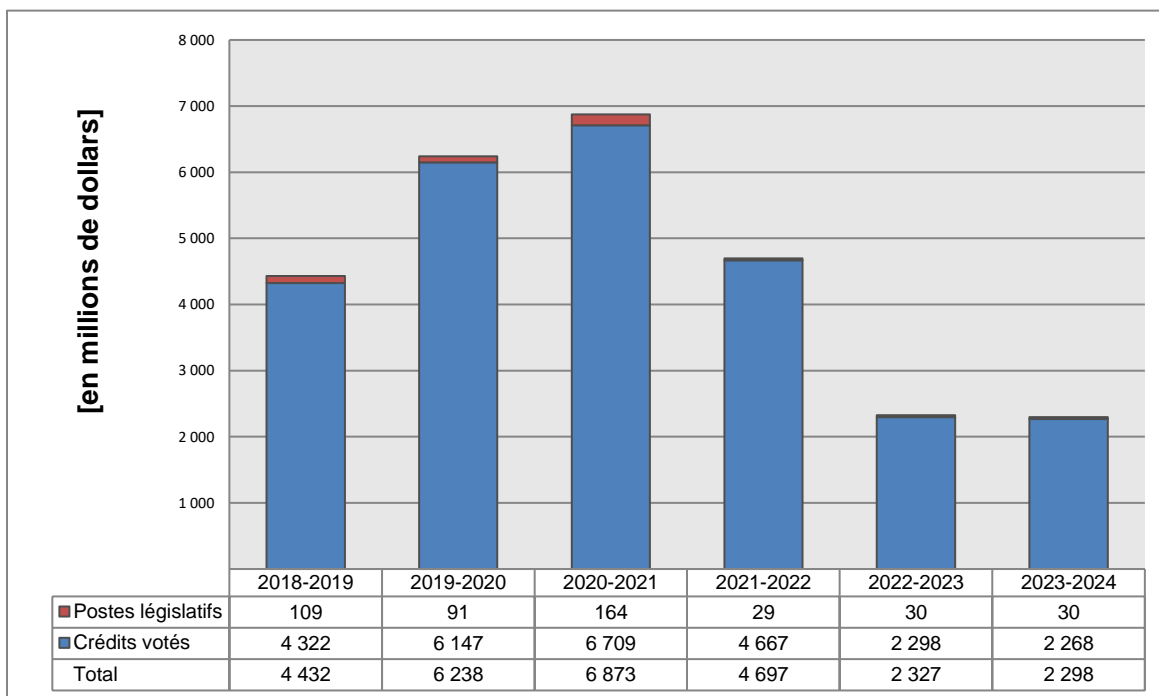
## Dépenses et ressources humaines

Cette section donne un aperçu des dépenses et des ressources humaines du Ministère prévues pour les 3 prochains exercices et compare les dépenses prévues pour l'exercice à venir avec les dépenses réelles pour les exercices précédents.

### Dépenses prévues

#### Dépenses ministérielles de 2018-2019 à 2023-2024

Le graphique ci-dessous présente les dépenses prévues (votées et législatives) au fil du temps.



## Sommaire de la planification budgétaire pour les responsabilités essentielles et les Services internes (en dollars)

Le tableau ci-dessous présente les dépenses réelles, les prévisions des dépenses et les dépenses prévues pour chaque responsabilité essentielle de RCAANC et pour les Services internes pour les exercices pertinents à l'année de planification en cours. Le Budget principal des dépenses ne comprend pas le financement en cours d'exercice qui sera inclus dans le Budget supplémentaire des dépenses.

Responsabilités essentielles et Services internes*	Dépenses 2018-2019**	Dépenses 2019-2020**	Prévisions des dépenses 2020-2021	Dépenses budgétaires 2021-2022 (comme indiqué dans le Budget principal des dépenses)	Dépenses prévues 2021-2022	Dépenses prévues 2022-2023	Dépenses prévues 2023-2024
Droits et autodétermination	3 384 512 145	5 608 508 662	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Développement communautaire et régional	811 942 939	456 582 019	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Relations Couronne-Autochtones	S.O.	S.O.	5 955 392 983	3 969 849 116	3 969 849 116	1 623 259 991	1 580 736 175
Affaires du Nord	S.O.	S.O.	746 968 963	587 992 312	587 992 312	575 103 340	588 526 224
Montant non attribué pour les responsabilités essentielles ci-dessus	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
<b>Total partiel</b>	<b>4 196 455 084</b>	<b>6 065 090 681</b>	<b>6 702 361 946</b>	<b>4 557 841 428</b>	<b>4 557 841 428</b>	<b>2 198 363 331</b>	<b>2 169 262 399</b>
Services internes	235 202 221	172 862 467	170 832 369	138 791 403	138 791 403	129 069 676	128 760 354
<b>Total</b>	<b>4 431 657 305</b>	<b>6 237 953 148</b>	<b>6 873 194 315</b>	<b>4 696 632 831</b>	<b>4 696 632 831</b>	<b>2 327 433 007</b>	<b>2 298 022 753</b>

\* Le Cadre ministériel des résultats 2020-2021 de RCAANC comprend 2 responsabilités essentielles qui ont été légèrement modifiées et qui reflètent le titre et le mandat de chacun des 2 ministres : Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord. En 2020-2021, le programme Gouvernance et partenariats dans le Nord et l'Arctique a été transféré de la responsabilité essentielle Relations Couronne-Autochtones (anciennement Droits et autodétermination) à la responsabilité essentielle Affaires du Nord.

\*\* La Loi sur le ministère des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord a constitué le nouveau ministère à compter du 15 juillet 2019. Le nouveau ministère est responsable de l'administration publique fédérale anciennement sous le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Les dépenses de 2018-2019 et de 2019-2020 comprennent les montants déclarés dans le cadre de l'ancien ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien à des fins de comparaison. De plus, au cours de l'exercice 2019-2020, des parties de l'administration publique fédérale, principalement le programme Affaires individuelles, le programme Terres et développement économique et les Services internes, ont été transférés du nouveau ministère au ministère des Services aux Autochtones en vertu du décret C.P. 2019-1109.

Pour la période de 2019-2020 à 2020-2021, les dépenses sont passées de 6,2 milliards de dollars à 6,9 milliards de dollars. Cette augmentation nette de 0,7 milliard de dollars est principalement attribuable aux facteurs suivants :



- une augmentation du financement pour régler les revendications particulières (+1,4 milliard de dollars)
- une augmentation en raison du financement unique pour la COVID-19 (+202,5 millions de dollars)
- une diminution du financement limité unique pour renoncer aux prêts liés aux négociations de revendications territoriales globales (-914,0 millions de dollars)

Pour la période de 2020-2021 à 2021-2022, les dépenses devraient passer de 6,9 milliards de dollars à 4,7 milliards de dollars. Cette diminution de 2,2 milliards de dollars est principalement attribuable aux facteurs suivants :

- une diminution du financement pour le règlement des revendications particulières (-979,1 millions de dollars)
- la fin du financement pour une période déterminée pour le règlement des demandes liées à la Convention de règlement relative aux externats indiens fédéraux, qui devrait prendre fin en 2021-2022 (-351,2 millions de dollars)
- une diminution du financement pour l'entente de règlement ayant trait à la rafle des années 60 (-262,2 millions de dollars)
- une diminution en raison du financement unique pour la COVID-19 accordé en 2020-2021 (-202,5 millions de dollars)
- une diminution du financement pour les investissements dans l'infrastructure autochtone (-144,3 millions de dollars)
- une diminution du financement lié aux règlements hors cour (-137,7 millions de dollars)

Pour la période de 2021-2022 à 2023-2024, les dépenses devraient passer de 4,7 milliards de dollars à 2,3 milliards de dollars. Cette diminution de 2,4 milliards de dollars est principalement attribuable aux facteurs suivants :

- une diminution du financement pour le règlement des revendications particulières (-1,1 milliard de dollars)
- une diminution du financement pour la Convention de règlement relative aux externats indiens fédéraux, qui devrait être terminée en 2021-2022 (-1,2 milliard de dollars)

### Sommaire des dépenses budgétaires brutes prévues pour 2021-2022 (en dollars)

Le tableau ci-dessous fait le rapprochement des dépenses brutes prévues et des dépenses nettes prévues pour 2021-2022.

Responsabilités essentielles et Services internes	Dépenses brutes prévues 2021-2022	Recettes prévues affectées aux dépenses 2021-2022	Dépenses nettes prévues 2021-2022
Relations Couronne-Autochtones	3 969 849 116	0	3 969 849 116
Affaires du Nord	587 992 312	0	587 992 312
<b>Total partiel</b>	<b>4 557 841 428</b>	<b>0</b>	<b>4 557 841 428</b>
Services internes	164 830 043	(26 038 640)	138 791 403
<b>Total</b>	<b>4 722 671 471</b>	<b>(26 038 640)</b>	<b>4 696 632 831</b>

## Ressources humaines prévues

Le tableau ci-dessous présente les équivalents temps plein réels, les prévisions d'équivalents temps plein et les équivalents temps plein prévus pour chaque responsabilité essentielle de RCAANC et pour les Services internes pour les exercices pertinents à l'année de planification en cours.

### Sommaire de la planification des ressources humaines pour les responsabilités essentielles et les Services internes

Responsabilités essentielles et Services internes*	Équivalents temps plein réels 2018-2019	Équivalents temps plein réels 2019-2020	Prévisions d'équivalents temps plein 2020-2021	Équivalents temps plein prévus 2021-2022	Équivalents temps plein prévus 2022-2023	Équivalents temps plein prévus 2023-2024
Droits et autodétermination	1119	909	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Développement communautaire et régional	864	462	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Relations Couronne-Autochtones	S.O.	S.O.	808	760	707	698
Affaires du Nord	S.O.	S.O.	401	401	400	395
<b>Total partiel</b>	<b>1983</b>	<b>1371</b>	<b>1209</b>	<b>1161</b>	<b>1107</b>	<b>1093</b>
Services internes	1304	862	753	755	748	746
<b>Total**</b>	<b>3287</b>	<b>2233</b>	<b>1962</b>	<b>1916</b>	<b>1855</b>	<b>1839</b>

\* Le Cadre ministériel des résultats 2020-2021 de RCAANC comprend 2 responsabilités essentielles qui ont été légèrement modifiées et qui reflètent le titre et le mandat de chacun des 2 ministres : Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord. En 2020-2021, le programme Gouvernance et partenariats dans le Nord et l'Arctique a été transféré de la responsabilité essentielle Relations Couronne-Autochtones (anciennement Droits et autodétermination) à la responsabilité essentielle Affaires du Nord.

\*\* La Loi sur le ministère des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord a constitué le nouveau ministère à compter du 15 juillet 2019. Le nouveau ministère est responsable de l'administration publique fédérale anciennement sous le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Les dépenses de 2018-2019 et de 2019-2020 comprennent les montants déclarés dans le cadre de l'ancien ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien à des fins de comparaison. De plus, au cours de l'exercice 2019-2020, des parties de l'administration publique fédérale, principalement le programme Affaires individuelles, le programme Terres et développement économique et les Services internes, ont été transférés du nouveau ministère au ministère des Services aux Autochtones en vertu du décret C.P. 2019-1109.

La diminution de 271 équivalents temps plein de 2019-2020 à 2020-2021 est principalement attribuable aux répercussions du décret C.P. 2019-1109 de juillet 2019, car les programmes Affaires individuelles et Terres et développement économique ont été transférés au ministère des Services aux Autochtones.

La diminution de 46 équivalents temps plein de 2020-2021 à 2021-2022 est principalement attribuable à la fin du financement pour une durée déterminée permettant au Canada de continuer à respecter ses obligations juridiques en vertu de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens, qui devrait prendre fin en 2020-2021.

La diminution de 61 équivalents temps plein de 2021-2022 à 2022-2023 est principalement attribuable à la fin du financement pour une durée limitée appuyant les tables de discussion sur la reconnaissance des droits autochtones et l'autodétermination en 2021-2022.

La diminution de 16 équivalents temps plein de 2022-2023 à 2023-2024 est principalement attribuable à la fin du financement pour une durée limitée appuyant la participation accrue des peuples autochtones aux nouveaux processus d'étude d'impact et de réglementation pour les grands projets liés aux ressources, et à la diminution du financement pour miser sur les succès de la gestion des terres des Premières Nations.

## Budget des dépenses par crédit voté

Des renseignements sur les crédits de RCAANC sont accessibles dans le [Budget principal des dépenses 2021-2022](#)<sup>xlv</sup>.

## État des résultats condensé prospectif

L'état des résultats condensé prospectif donne un aperçu des opérations de RCAANC de 2020-2021 à 2021-2022.

Les montants des prévisions des résultats et des résultats prévus dans le présent état des résultats ont été préparés selon la méthode de comptabilité d'exercice. Les montants des prévisions des dépenses et des dépenses prévues présentés dans d'autres sections du Plan ministériel ont été établis selon la méthode de comptabilité axée sur les dépenses. Les montants peuvent donc différer.

Un [état des résultats prospectif](#)<sup>xlvi</sup> plus détaillé et des notes afférentes, notamment un rapprochement des coûts de fonctionnement nets et des autorisations demandées, se trouvent sur le site Web de RCAANC.

### État des résultats condensé prospectif pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022 (en dollars)

Renseignements financiers	Prévisions des résultats 2020-2021	Résultats prévus 2021-2022	Écart (résultats prévus pour 2021-2022 moins prévisions des résultats de 2020-2021)
Total des dépenses	5 480 306 040	2 916 161 175	(2 564 144 865)
Total des revenus	33 069 240	26 040 998	(7 028 242)
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	5 447 236 800	2 890 120 177	(2 557 116 623)

### Dépenses

Les dépenses totales pour 2021-2022 devraient s'élever à 2916 millions de dollars, ce qui représente une diminution de 2564 millions de dollars par rapport aux prévisions des dépenses totales de l'année précédente, qui étaient de 5480 millions de dollars. Les dépenses prévues pour 2021-2022 par responsabilité essentielle sont les suivantes :

- Relations Couronne-Autochtones : 2291 millions de dollars (79 %)
- Affaires du Nord : 420 millions de dollars (14 %)

Le reste des dépenses totales comprend les Services internes, au montant de 181 millions de dollars (6 %) et les dépenses engagées pour le gouvernement du Canada au montant de 24 millions de dollars (1 %).

La diminution prévue des dépenses de 2020-2021 à 2021-2022 est principalement attribuable à une diminution du financement pour le règlement des revendications particulières et à la fin du financement pour les paiements des demandes liées à la Convention de règlement relative aux externats indiens fédéraux, qui devraient prendre fin en 2021-2022.

### **Revenus**

Les revenus totaux pour 2021-2022 devraient s'élever à 26 millions de dollars, ce qui représente une diminution de 7 millions de dollars par rapport aux revenus totaux de l'année précédente, qui étaient de 33 millions de dollars. Les revenus disponibles proviennent principalement de la prestation des services administratifs et financiers, qui représentent 84 % (22 millions de dollars) des revenus totaux.

## Renseignements ministériels

### Profil organisationnel

**Ministres de tutelle** : L'honorable Carolyn Bennett (ministre des Relations Couronne-Autochtones) et l'honorable Daniel Vandal (ministre des Affaires du Nord)

**Portefeuille ministériel** : ministère des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord

**Instrument habilitant** : [Loi sur le ministère des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord, L.C. 2019, ch. 29, art. 337](#)<sup>xlvii</sup>

**Année de création** : le 15 juillet 2019

**Autres** : Aucun

**Organisme de service spécial** : Aucun

**Tribunaux et organismes administratifs** : Savoir polaire Canada

**Organismes juridictionnels et consultatifs** : Tribunal des revendications particulières Canada

### Raison d'être, mandat et rôle: composition et responsabilités

La section « Raison d'être, [mandat et rôle](#)<sup>xlviii</sup> : composition et responsabilités » est accessible sur le site Web de RCAANC.

Pour de plus amples renseignements sur les engagements des lettres de mandat organisationnelles du Ministère, voir les [lettres de mandat des ministres](#)<sup>xlix</sup>.

### Contexte opérationnel

Des renseignements sur le [contexte opérationnel](#)<sup>l</sup> sont accessibles sur le site Web de RCAANC.

## Cadre de présentation de rapports

Le cadre ministériel des résultats et le répertoire des programmes approuvés de RCAANC pour 2021-2022 sont illustrés ci-dessous.

<b>Responsabilité essentielle : Relations Couronne-Autochtones</b>		
Aider les organismes, les individus, les collectivités et les gouvernements autochtones à mener à bien la réconciliation et à faire progresser l'autodétermination en renforçant les relations Couronne-Autochtones fondées sur le respect, la coopération, le partenariat, l'affirmation et la mise en œuvre des droits autochtones ainsi que la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Les activités comprennent la négociation et la mise en œuvre des traités, des ententes sur l'autonomie gouvernementale et des revendications particulières, la consultation et la mobilisation sur des enjeux d'importance pour les peuples autochtones, la prestation de cadres législatifs et institutionnels pour l'exercice de la compétence des Premières Nations sur l'imposition locale et la gestion financière et des terres, ainsi que la résolution des griefs historiques.		
<b>Résultats ministériels</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Répertoire des programmes</b>
Les peuples autochtones déterminent leur développement politique, économique, social et culturel	Nombre annuel de priorités cernées par l'entremise des mécanismes bilatéraux permanents qui donnent lieu à des politiques, à un financement ou à une législation	Négociation des accords en matière de revendications et d'autonomie gouvernementale
	Nombre de collectivités où des traités, des ententes sur l'autonomie gouvernementale et d'autres ententes constructives ont été conclus	Gestion et mise en œuvre des accords et des traités
	Nombre de traités, d'ententes sur l'autonomie gouvernementale et d'autres ententes constructives qui ont été conclus	Consultation et accommodement
	Moyenne de l'Indice de bien-être des communautés pour les titulaires d'un traité moderne ou d'une entente sur l'autonomie gouvernementale	Consultation et élaboration de politiques
Les peuples autochtones font progresser leurs institutions et leurs régimes de gouvernance	Pourcentage de Premières Nations ayant adopté une mesure de rechange à la <i>Loi sur les Indiens</i>	Programme de contribution de l'Interlocuteur fédéral
	Pourcentage de Premières Nations ayant adopté des règlements ou des lois sur l'administration financière	Capacité organisationnelle de base
	Pourcentage de collectivités des Premières Nations ayant établi des codes fonciers	Autres revendications
Les injustices passées sont reconnues et résolues	Nombre de revendications particulières réglées par le Ministère	Juridiction des Premières Nations en matière de terre et de gestion fiscale
	Pourcentage d'ajouts aux réserves actifs qui sont dans l'inventaire depuis plus de 5 ans	Résolution des questions des pensionnats
	Pourcentage d'appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation qui sont mis en œuvre	Revendications particulières

<b>Responsabilité essentielle : Affaires du Nord</b>		
Appuyer les organismes, les individus, les collectivités et les gouvernements de l'Arctique et du Nord canadiens dans la poursuite d'un Nord solide, inclusif, vibrant, prospère et autosuffisant, soit la vision du Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord du Canada. Cela inclut la coordination fédérale, le leadership scientifique, la gestion des ressources naturelles et de l'environnement, la prestation efficace des programmes fédéraux et les relations territoriales.		
<b>Résultats ministériels</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Répertoire des programmes</b>
Le développement politique, économique et social a progressé dans le Nord et l'Arctique canadiens	Nombre d'étapes achevées du transfert des responsabilités au Nunavut	Gouvernance et partenariats dans le Nord et l'Arctique
	Nombre de nouvelles initiatives qui contribuent à la vision commune du Canada pour le Nord	Adaptation aux changements climatiques et énergie propre
	Pourcentage de rapports fournis aux ministres du Conseil de l'Arctique sur les enjeux des contaminants, des changements climatiques et du développement durable qui contiennent des données et des renseignements canadiens	Politique stratégique et scientifique du Nord Cadres réglementaires et législatifs du Nord
	Moyenne de l'indice de bien-être des communautés pour les collectivités nordiques	Durabilité environnementale dans le Nord et l'Arctique Sites contaminés dans le Nord
Les collectivités nordiques et autochtones sont résilientes face aux changements environnementaux	Dépenses alimentaires nécessaires, en pourcentage du revenu médian, pour acheter suffisamment d'aliments nutritifs	Nutrition Nord Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique
	Réduction (en litres) de la consommation de diesel pour l'électricité et le chauffage dans les collectivités nordiques grâce aux projets d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique	
	Pourcentage de plans et d'évaluations des risques liés aux changements climatiques pour lesquels des mesures d'adaptation ont été mises en œuvre	
Les terres et les ressources dans le Nord sont gérées de façon durable	Pourcentage de sites contaminés hautement prioritaires dans le Nord qui font l'objet d'une gestion active	
	Pourcentage de décisions en matière d'évaluation environnementale qui reflètent les points de vue des résidents du Nord et des peuples autochtones	
	Pourcentage de réponses aux demandes de participation aux processus d'examen réglementaires liés aux eaux ou aux autorisations liées aux terres qui ont respecté les délais indiqués	

## Renseignements connexes sur le répertoire des programmes

Des renseignements sur les dépenses prévues, les ressources humaines et les résultats liés au répertoire des programmes de RCAANC sont accessibles dans [l'InfoBase du GC](#)<sup>i</sup>.

## Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires ci-dessous sont accessibles sur le site Web de RCAANC.

- [Stratégie ministérielle de développement durable](#)<sup>lii</sup>
- [Renseignements sur les programmes de paiements de transfert](#)<sup>liii</sup>
- [Analyse comparative entre les sexes plus](#)<sup>liv</sup>
- [Initiative horizontale : Nutrition Nord Canada](#)<sup>lv</sup>
- [Objectifs de développement durable](#)<sup>lvi</sup>

## Dépenses fiscales fédérales

Le Plan ministériel de RCAANC ne comprend pas de renseignements sur les dépenses fiscales qui sont liées à ses résultats prévus pour 2021-2022.

Les mesures fiscales relèvent du ministre des Finances. Le ministère des Finances Canada publie chaque année des estimations et des projections des dépenses fiscales fédérales dans le [Rapport sur les dépenses fiscales fédérales](#)<sup>lvii</sup>. Ce rapport fournit aussi des renseignements généraux détaillés sur les dépenses fiscales, y compris les objectifs, les renseignements historiques et les renvois aux programmes des dépenses fédérales connexes, ainsi que sur les évaluations fiscales, les rapports de recherche et les analyses comparatives entre les sexes. Les mesures fiscales présentées dans ce rapport relèvent uniquement du ministre des Finances.

## Coordonnées de l'organisation

### [Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord](#)<sup>lviii</sup>

Les Terrasses de la Chaudière

10, rue Wellington, Tour Nord

Gatineau (Québec)

Adresse postale : Ottawa, Ontario K1A 0H4

Internet : <https://www.canada.ca/fr/affaires-autochtones-nord.html>

Courriel : [aadnc.webmestre-webmaster.aandc@canada.ca](mailto:aadnc.webmestre-webmaster.aandc@canada.ca)

### **Demandes de renseignements statistiques et généraux et distribution des publications**

Tél. (sans frais) : 1-800-567-9604

ATS (sans frais) : 1-866-553-0554

Courriel : [aadnc.infopubs.aandc@canada.ca](mailto:aadnc.infopubs.aandc@canada.ca)

### **Bibliothèque ministérielle**

Tél. : 819-997-0811

Courriel : [aadnc.reference.aandc@canada.ca](mailto:aadnc.reference.aandc@canada.ca)

### **Demandes provenant des médias — Communications**

Tél. : 819-934-2302

Courriel : [aadnc.publicaffairsteam.aandc@canada.ca](mailto:aadnc.publicaffairsteam.aandc@canada.ca)



## Annexe : définitions

### **analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) (gender-based analysis plus [GBA+])**

Approche analytique qui sert à évaluer les répercussions potentielles des politiques, des programmes et des initiatives sur les femmes, les hommes et les personnes de divers genres en tenant compte de multiples facteurs, qui incluent la race, l'ethnicité, la religion, l'âge ainsi que les déficiences physiques et intellectuelles.

### **cadre ministériel des résultats (departmental results framework)**

Cadre qui comprend les responsabilités essentielles du ministère, les résultats ministériels et les indicateurs de résultat ministériel.

### **cible (target)**

Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

### **crédit (appropriation)**

Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

### **dépenses budgétaires (budgetary expenditures)**

Dépenses de fonctionnement et en capital; paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et paiements à des sociétés d'État.

### **dépenses législatives (statutory expenditures)**

Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

### **dépenses non budgétaires (non budgetary expenditures)**

Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

### **dépenses prévues (planned spending)**

En ce qui a trait aux plans ministériels et aux rapports sur les résultats ministériels, les dépenses prévues s'entendent des montants présentés dans le budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son plan ministériel et son rapport sur les résultats ministériels.

### **dépenses votées (voted expenditures)**

Dépenses approuvées annuellement par le Parlement par une loi de crédits. Le libellé de chaque crédit énonce les conditions selon lesquelles les dépenses peuvent être effectuées.

### **équivalent temps plein (full time equivalent)**

Mesure utilisée pour représenter une année-personne complète d'un employé dans le budget ministériel. Les équivalents temps plein sont calculés par un rapport entre les heures de travail assignées et les heures normales de travail prévues. Les heures normales sont établies dans les conventions collectives.

**expérimentation (experimentation)**

Conduite d'activités visant d'abord à explorer, puis à mettre à l'essai et à comparer les effets et les répercussions de politiques et d'interventions, afin d'étayer la prise de décision sur des éléments probants et d'améliorer les résultats pour les Canadiens en examinant ce qui fonctionne et ne fonctionne pas. L'expérimentation est liée à l'innovation (l'essai de nouvelles choses), mais est distincte de celle-ci, car elle suppose une comparaison rigoureuse des résultats. Par exemple, l'utilisation d'un nouveau site Web pour communiquer avec les Canadiens peut être une innovation; tester systématiquement le nouveau site Web par rapport aux outils de sensibilisation existants ou à un ancien site Web pour voir lequel favorise un engagement accru est une expérimentation.

**indicateur de rendement (performance indicator)**

Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

**indicateur de résultat ministériel (departmental result indicator)**

Facteur ou variable qui présente une façon valide et fiable de mesurer ou de décrire les progrès réalisés par rapport à un résultat ministériel.

**initiative horizontale (horizontal initiative)**

Initiative dans le cadre de laquelle deux organisations fédérales ou plus reçoivent du financement dans le but d'atteindre un résultat commun, souvent associé à une priorité du gouvernement.

**plan (plan)**

Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

**plan ministériel (Departmental Plan)**

Exposé des plans et du rendement attendu d'un ministère sur une période de 3 ans. Les plans ministériels sont présentés au Parlement chaque printemps.

**priorité ministérielle (departmental priority)**

Plan ou projet sur lequel un ministère a choisi de se concentrer et de faire rapport au cours de la période de planification. Les priorités ministérielles représentent ce qui est le plus important ou ce qui doit être fait en premier pour appuyer l'atteinte des résultats ministériels souhaités.

**priorités pangouvernementales (government-wide priorities)**

Aux fins du Plan ministériel 2021-2022, les priorités pangouvernementales renvoient aux thèmes de haut niveau qui décrivent le programme du gouvernement énoncé dans le discours du Trône de 2020 : Protéger les Canadiens de la COVID-19; Aider les Canadiens durant la pandémie; Rebâtir en mieux – une stratégie pour améliorer la résilience de la classe moyenne; Le pays pour lequel nous menons ce combat.

**production de rapports sur le rendement (performance reporting)**

Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

**programme (program)**

Services et activités, pris séparément ou en groupe, ou une combinaison des deux, qui sont gérés ensemble au sein du ministère et qui portent sur un ensemble déterminé d'extrants, de résultats ou de niveaux de services.

**rapport sur les résultats ministériels (Departmental Results Report)**

Présentation d'information sur les réalisations réelles d'un ministère par rapport aux plans, aux priorités et aux résultats attendus énoncés dans le plan ministériel correspondant.

**rendement (performance)**

Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

**répertoire des programmes (program inventory)**

Compilation de l'ensemble des programmes du ministère et description de la manière dont les ressources sont organisées pour contribuer aux responsabilités essentielles et aux résultats du ministère.

**responsabilité essentielle (core responsibility)**

Fonction ou rôle permanent exercé par un ministère. Les intentions du ministère concernant une responsabilité essentielle se traduisent par un ou plusieurs résultats ministériels auxquels le ministère cherche à contribuer ou sur lesquels il veut avoir une influence.

**résultat (result)**

Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

**résultat ministériel (departmental result)**

Conséquence ou résultat que vise un ministère. Un résultat ministériel échappe généralement au contrôle direct des ministères, mais il devrait être influencé par les résultats du niveau des programmes.

**résultat stratégique (strategic outcome)**

Avantage durable et à long terme pour les Canadiens qui est rattaché au mandat, à la vision et aux fonctions de base d'une organisation.



## Notes en fin d'ouvrage

- <sup>i</sup> Politique sur la reconnaissance et la réconciliation des droits pour les négociations des traités en Colombie-Britannique, <https://www.rcaanc-cimac.gc.ca/fra/1567636002269/1567636037453>
- <sup>ii</sup> Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation, <https://www.rcaanc-cimac.gc.ca/fra/1524494530110/1557511412801>
- <sup>iii</sup> Revendications particulières, <https://www.rcaanc-cimac.gc.ca/fra/1100100030291/1539617582343>
- <sup>iv</sup> Convention de règlement relative aux pensionnats indiens, <https://www.rcaanc-cimac.gc.ca/fra/1100100015576/1571581687074#sect1>
- <sup>v</sup> Institut des infrastructures des Premières Nations, <http://fnii.ca/home-fr/>
- <sup>vi</sup> Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord du Canada, <https://www.rcaanc-cimac.gc.ca/fra/1560523306861/1560523330587>
- <sup>vii</sup> Nutrition Nord Canada, <https://www.nutritionnorthcanada.gc.ca/fra/1415385762263/1415385790537>
- <sup>viii</sup> Subvention pour le soutien aux chasseurs-cueilleurs, <https://www.nutritionnorthcanada.gc.ca/fra/1586274027728/1586274048849>
- <sup>ix</sup> *Un environnement sain et une économie saine*, [https://www.canada.ca/content/dam/eccc/documents/pdf/climate-change/cimate-plan/plan\\_environment\\_sain\\_economie\\_saine.pdf](https://www.canada.ca/content/dam/eccc/documents/pdf/climate-change/cimate-plan/plan_environment_sain_economie_saine.pdf)
- <sup>x</sup> Programme ARDEC Nord, <https://www.rcaanc-cimac.gc.ca/fra/1481305379258/1594737453888>
- <sup>xi</sup> Politique sur la reconnaissance et la réconciliation des droits pour les négociations des traités en Colombie-Britannique, <https://www.rcaanc-cimac.gc.ca/fra/1567636002269/1567636037453>
- <sup>xii</sup> Annexe A de la Politique sur la reconnaissance et la réconciliation des droits pour les négociations des traités en Colombie-Britannique, <https://www.rcaanc-cimac.gc.ca/fra/1567636002269/1567636037453#sec16>
- <sup>xiii</sup> Protocole d'entente sur des priorités communes de 2017, <https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiqués/2017/06/12/premier-ministre-et-chef-national-de-lassemblee-des-premieres>
- <sup>xiv</sup> Comité de partenariat entre les Inuit et la Couronne : progrès sur les priorités communes, <https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiqués/2020/03/06/comite-de-partenariat-entre-les-inuits-et-la-couronne-poursuit-ses>
- <sup>xv</sup> Accord auxiliaire sur le logement de la Nation métisse, <https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1548426109089/1548426256621>
- <sup>xvi</sup> Accord politique Canada-Congrès des peuples autochtones, <http://www.abo-peoples.org/fr/accord-politique/>
- <sup>xvii</sup> Accord Canada-Association des femmes autochtones du Canada, <https://www.canada.ca/fr/rerelations-couronne-autochtones-affaires-nord/nouvelles/2019/02/le-gouvernement-du-canada-et-lassociation-des-femmes-autochtones-du-canada-signent-un-accord.html>
- <sup>xviii</sup> Pauktuutit Inuit Women of Canada, <https://www.pauktuutit.ca/>
- <sup>xix</sup> Projet de loi C-15, <https://parl.ca/DocumentViewer/fr/43-2/projet-loi/C-15/premiere-lecture>
- <sup>xx</sup> Convention de règlement relative aux pensionnats indiens, <https://www.rcaanc-cimac.gc.ca/fra/1100100015576/1571581687074#sect1>
- <sup>xxi</sup> Politique financière collaborative du Canada sur l'autonomie gouvernementale, <https://www.rcaanc-cimac.gc.ca/fra/1566482924303/1566482963919>
- <sup>xxii</sup> Directive du cabinet sur l'approche fédérale pour la mise en œuvre des traités modernes, <https://www.rcaanc-cimac.gc.ca/fra/1436450503766/1544714947616>
- <sup>xxiii</sup> Processus de collaboration sur l'inscription des Indiens, l'appartenance à une bande et la citoyenneté des Premières Nations, <https://www.rcaanc-cimac.gc.ca/fra/1560878580290/1568897675238>
- <sup>xxiv</sup> Institut des infrastructures des Premières Nations, <http://fnii.ca/home-fr/>
- <sup>xxv</sup> *Loi sur la gestion financière des premières nations*, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/F-11.67/TexteComple.html>
- <sup>xxvi</sup> *Loi sur l'ajout de terres aux réserves et la création de réserves*, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/A-1.3/TexteComple.html>
- <sup>xxvii</sup> *Loi sur la gestion des terres des premières nations*, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/F-11.8/TexteComple.html>
- <sup>xxviii</sup> Centre national pour la vérité et la réconciliation, <https://nctr.ca/fr/map.php>

- xxix Commission de vérité du Qikiqtani, <https://www.canada.ca/fr/relations-couronne-autochtones-affaires-nord/nouvelles/2019/08/commission-de-verite-du-qikiqtani.html>
- xxx Initiative Nanilavut, <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1552059698863/1552059725063>
- xxxi StatCan et la COVID-19, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/45-28-0001/452800012020001-fra.htm>
- xxxii Vers la Stratégie nationale du Canada pour le Programme 2030, <https://www.canada.ca/en/employment-social-development/programs/agenda-2030/national-strategy.html>
- xxxiii Infobase du GC, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html>
- xxxiv Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord du Canada, <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1560523306861/1560523330587>
- xxxv Programme ARDEC Nord, <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1481305379258/1594737453888>
- xxxvi Programme Se préparer aux changements climatiques dans le Nord, <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1481305554936/1594738066665>
- xxxvii Programme d'adaptation aux changements climatiques des Premières Nations, <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1481305681144/1594738692193>
- xxxviii Programme de surveillance du climat dans les collectivités autochtones, <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1509728370447/1594738205979>
- xxxix Subvention pour le soutien aux chasseurs-cueilleurs, <https://www.nutritionnorthcanada.gc.ca/fra/1586274027728/1586274048849>
- xl Programme des sites contaminés du Nord, <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1100100035301/1537371472183>
- xli Programme d'aide financière aux participants du Nord, <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1545150205116/1547478360408>
- xlii Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord, [http://www.science.gc.ca/eic/site/063.nsf/fra/h\\_7A463DBA.html](http://www.science.gc.ca/eic/site/063.nsf/fra/h_7A463DBA.html)
- xliii Infobase du GC, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html>
- xliv *Loi canadienne sur l'accessibilité*, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/A-0.6/TexteCompleto.html>
- xlv Budget principal des dépenses 2020-2021, <https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/depenses-prevues/plan-depenses-budget-principal.html>
- xlvi État des résultats prospectifs, <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1581950087652/1581950138089>
- xlvii *Loi sur le ministère des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord*, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-49.8/TexteCompleto.html>
- xlviii Mandat et rôle, <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1539285232926/1539285278020>
- xlvi Lettres de mandat des ministres, <https://pm.gc.ca/fr/lettres-de-mandat>
- i Contexte opérationnel, <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/prev-prev/fra/1582572631210/1582572714518>
- ii Infobase du GC, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html>
- iii Stratégie ministérielle de développement durable, <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1610476409716>
- iiii Renseignements sur les programmes de paiements de transfert, <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1610476601923>
- liv Analyse comparative entre les sexes plus, <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1610476744185>
- lv Initiative horizontale : Nutrition Nord Canada, <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1610476877378>
- lvi Objectifs de développement durable, <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1610476877378>
- lvii Rapport sur les dépenses fiscales fédérales, <https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/services/publications/depenses-fiscales.html>
- lviii Ministère des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord, <https://www.canada.ca/fr/relations-couronne-autochtones-affaires-nord.html>